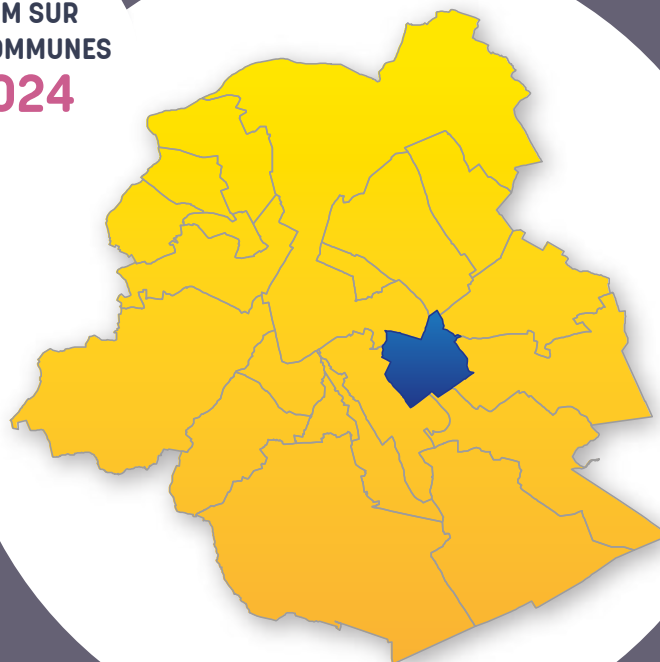


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

ETTERBEEK

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Etterbeek, Région de Bruxelles-
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

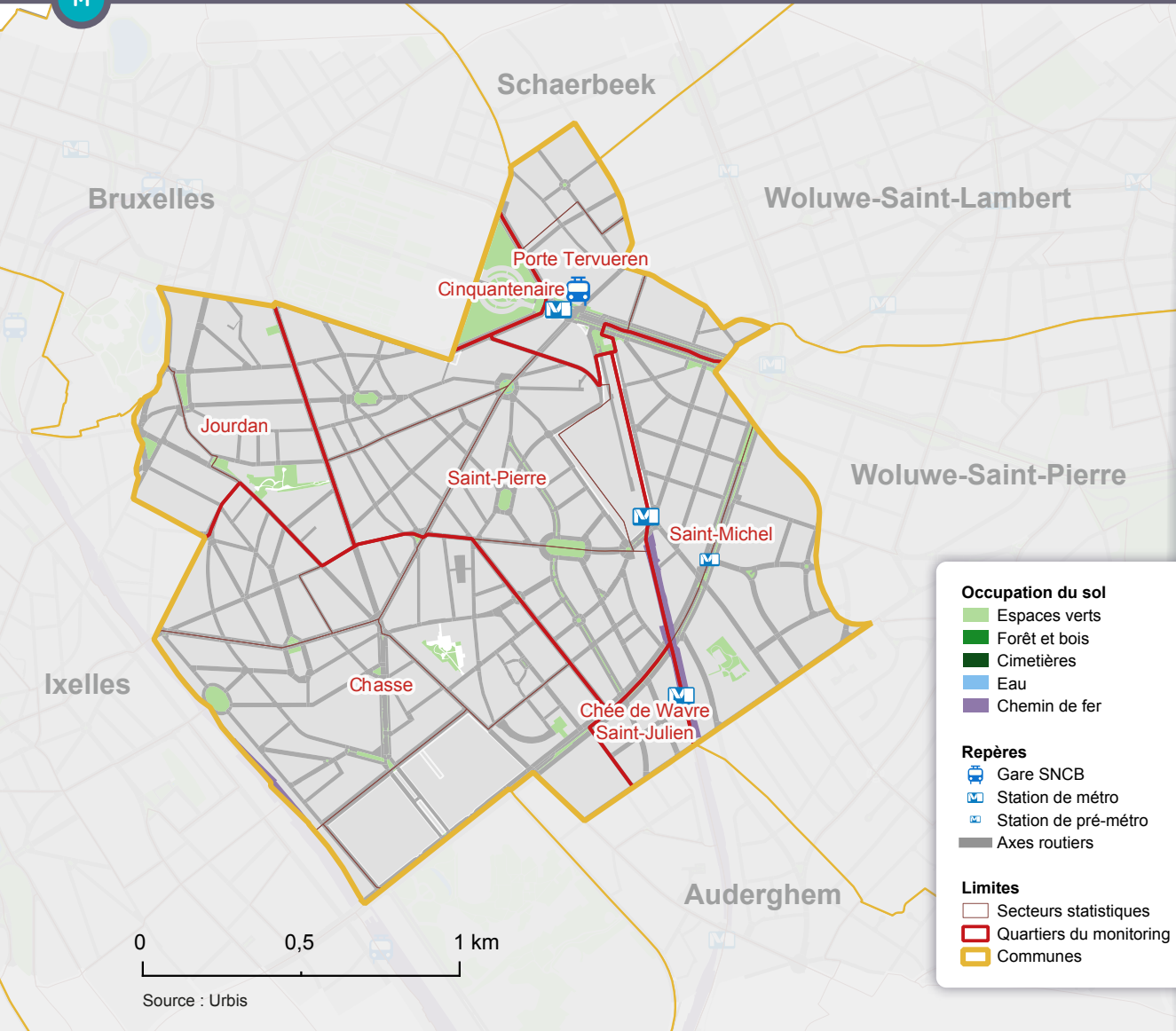


1. ETTERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	30
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	6	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
2. POPULATION	9	8. FINANCES COMMUNALES	36
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	12	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	38
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	42
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	48
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	55
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
5.4. Caractéristiques des salariés etterbeekois	26	BIBLIOGRAPHIE	60
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	27		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques etterbeekoises	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

1.

ETTERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1 Carte de repérage de la commune d'Etterbeek



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Etterbeek (3,2 km², 2 % de la superficie régionale) est bordée par Ixelles à l'ouest, Auderghem au sud, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert à l'est, et la Ville de Bruxelles et Schaerbeek au nord.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Etterbeek compte sept quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. C'est le cas du quartier Jourdan (Etterbeek et Ixelles), Chaussée de Wavre - Saint-Julien (Etterbeek et Auderghem), Saint-Michel (Etterbeek et Woluwe-Saint-Pierre), Cinquantenaire (Etterbeek et Bruxelles-Ville) et Porte de Tervuren (Etterbeek, Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre). Cela souligne la continuité du bâti urbain, et témoigne aussi de la présence d'un espace vert important : le parc du Cinquantenaire. Celui-ci compense, du moins au nord du territoire, le peu d'espaces verts dans la commune (publics et privés).

La population est répartie de manière assez uniforme sur l'ensemble du territoire communal, qui est entièrement urbanisé et densément peuplé, avec toutefois des **densités** un peu plus élevées au centre et à l'ouest **2-1**.

1 Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune partagée entre la **première** et la **deuxième couronne**, Etterbeek a un **parc de logements** assez hétérogène en ce qui concerne la période de construction, avec une part non négligeable de logements anciens. Démarrant dès les années 1860, l'urbanisation de la commune se poursuivra jusqu'au début des années 1960. En considérant l'ensemble du territoire communal, seul un quart des logements ont été construits après 1960.

Concernant les **logements sociaux**, on compte 5 logements sociaux pour 100 ménages à Etterbeek (contre 7 pour 100 au niveau régional). Ils sont essentiellement situés dans le **quartier** de la Chasse et, dans une moindre mesure, dans l'ouest du quartier Jourdan.

Une urbanisation résidentielle dominante

Avant la Première Guerre mondiale, l'**urbanisation** touche déjà de vastes parties de la commune au niveau de trois ensembles distincts :

- la vallée du Maelbeek, le long de la chaussée d'Etterbeek ;
- la zone entre les actuelles avenue d'Auderghem et place Saint-Pierre ;
- à partir du hameau de la Chasse le long de la chaussée de Wavre.

Cette urbanisation prend la forme d'hôtels de maître le long des avenues de prestige et de maisons bourgeoises en îlots fermés dans les espaces intermédiaires. L'urbanisation résidentielle a favorisé le développement commercial du pôle de La Chasse, et dans une certaine mesure, de la chaussée de Wavre.

À l'est de la commune, les quartiers urbanisés largement dans l'entre-deux guerre (essentiellement au-delà des boulevards Général Jacques et Louis Schmidt) prennent les formes typiques de l'après-Seconde Guerre mondiale, soit des **petits immeubles** de rapport et des maisons mitoyennes «bel-étage».

Au nord de la commune, les **aménagements récents** sont limités au remplacement de bâtiments anciens par des immeubles (par exemple avenue de Tervuren), à des densifications et changements de fonction comme dans la très commerçante rue des Tongres (et les galeries associées). Seul le cours Saint-Michel, développé sur un ancien site ferroviaire, constitue un ensemble multifonctionnel récent de taille significative dans le nord-est de la commune.

Les casernes

Etterbeek se caractérise par la présence massive des **casernes** le long des boulevards et avenues militaires³, accueillant initialement différentes unités de l'armée. Progressivement, à partir de la Seconde Guerre mondiale, l'armée est remplacée par la gendarmerie devenue composante de l'actuelle police fédérale.

C'est dans cette zone des casernes au sud du territoire communal que la majorité des **projets urbains** récents et futurs se développent. Par ailleurs, le développement de la nouvelle maison communale, du commissariat et de nouveaux logements au niveau de l'avenue des Casernes confirme le dynamisme du sud du territoire communal.

Développement du quartier européen

Bien qu'étant situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles, le développement du **quartier européen** a influencé le développement d'Etterbeek sur plusieurs dimensions.

- Économique, avec l'installation d'institutions liées de près ou de loin aux instances européennes.
- Démographique, avec l'afflux de travailleurs expatriés aux revenus élevés.
- Commerciale et résidentielle, avec le développement d'une offre à destination de cette population.

Mobilité

La commune d'Etterbeek est délimitée par de grands **axes de circulation** : le boulevard Louis Schmidt/boulevard Saint-Michel au sud-est et la rue Belliard puis l'avenue de Tervuren au nord. Au même titre que d'autres communes bruxelloises, Etterbeek souffre d'un trafic de pénétration important, notamment au niveau de la chaussée de Wavre et de l'avenue d'Auderghem.

En matière de **transports publics**, la commune est plutôt bien desservie puisqu'elle accueille plusieurs stations de métro (lignes 5 et 1) dans sa partie est et les lignes de tram 7 et 25 dans le nord-est. La ligne de tram 81 traverse quant à elle la commune du nord-est jusqu'au sud. La commune est traversée par plusieurs grands axes (avenue d'Auderghem, chaussée de Wavre, avenue de la Chasse) qui se croisent au carrefour de la Chasse, lieu de passage de plusieurs lignes de bus également.

3 Les noms font références à des généraux ou plus largement à des régiments ou composantes de l'armée.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Après un pic historique en 1961 où elle atteint 52 837 personnes, la **population** d'Etterbeek diminue pendant trois décennies, jusqu'en 1991 (elle compte alors 38 894 personnes). À partir du début des années '90 en revanche, la population etterbeekoise a crû continuellement jusqu'en 2022 (à l'exception de l'année 2020, suite à la crise du Covid). Au cours de la période 2012-2022, la population de la commune a augmenté de 7 % (+3 033 habitants), un rythme similaire à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise. Au 1^{er} janvier 2022, Etterbeek compte 48 535 habitants, ce qui représente 4 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 15 290 habitants au km², soit une valeur deux fois supérieure à la densité de la Région.

De manière générale, les **mouvements migratoires** (les entrées et sorties, en proportion de la population) sont plus importants à Etterbeek qu'à l'échelle régionale. Du point de vue de la **structure par âge de la population**, les jeunes adultes, de 25 à 35 ans en particulier, sont fortement surreprésentés dans la commune, à l'inverse surtout des enfants et adolescents de moins de 18 ans. Le nombre de jeunes adultes a augmenté au cours des 10 dernières années.

Au niveau des **nationalités**, la moitié de la population etterbeekoise est de nationalité non-belge. La majorité de ces personnes sont issues de pays de l'**UE-14** (54 %). Les Français sont de loin les plus représentés à Etterbeek parmi les non-Belges, suivis des Italiens. Les ressortissants d'un pays d'Afrique, en particulier d'Afrique du Nord, sont quant à eux sous-représentés dans la population non-belge de la commune (en comparaison avec la situation régionale).

Les **personnes isolées** sont majoritaires à Etterbeek : elles constituent 59 % des ménages (contre 47 % à l'échelle régionale). Après Ixelles, c'est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée et où la taille moyenne des ménages est la plus petite. Les ménages avec enfants sont quant à eux nettement moins représentés qu'en moyenne régionale. La proportion de couples sans enfants est équivalente à celle de la Région.

L'offre locative (constituée de nombreuses maisons divisées en appartements de petite taille et d'immeubles à appartements) ainsi que l'offre culturelle, sociale et commerciale et la proximité notamment des institutions internationales expliquent l'attrait de la commune auprès des jeunes travailleurs – notamment internationaux – sans enfants.

Profil socioéconomique

La commune d'Etterbeek est caractérisée par une population aux profils socio-économiques diversifiés, mêlant ménages de classes populaires, moyennes et aisées. Le **revenu médian**, calculé sur base des **statistiques fiscales** au niveau de l'ensemble du territoire communal, est un peu supérieur à la médiane bruxelloise. Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est plus élevé à Etterbeek qu'en moyenne dans les 19 communes. Les revenus sont les plus bas dans le **secteur** de logements sociaux Nouvelle Avenue-Sud, ainsi que dans le **quartier** de La Chasse. Les revenus les plus élevés sont observés dans les quartiers Saint-Michel et Porte de Tervuren (partie est d'Etterbeek). Entre 2009 et 2019, les revenus déflatés ont augmenté dans la majorité des secteurs statistiques de la commune.

La proportion de **bénéficiaires de l'intervention majorée** au sein de la population d'âge actif (25-64 ans) à Etterbeek (14 %) est nettement moins importante qu'en Région bruxelloise (22 %). Par contre, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le pourcentage de BIM est aussi élevé qu'à l'échelle régionale : 33 % d'entre elles sont BIM. La part de personnes percevant le **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) dans la population de 18-65 ans est de 5 %, et de 12 % chez les jeunes adultes de 18-24 ans. Bien qu'inférieurs aux valeurs régionales, ces pourcentages témoignent de situations économiquement difficiles pour des parts non négligeables de la population. Chez les plus âgés (65 ans et plus), 14 % perçoivent la GRAPA dans la commune, un pourcentage légèrement supérieur à celui de la Région.

Ainsi, la population âgée d'Etterbeek apparaît, en moyenne, relativement plus précarisée que la population plus jeune de la commune.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) des femmes est nettement supérieur à Etterbeek. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (12 %) est un peu plus bas à Etterbeek qu'au niveau de la Région, et ce pour les deux sexes. Les taux de chômage sont, globalement, plus élevés à l'ouest qu'à l'est de la commune. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Etterbeek (61 %) qu'à l'échelle de la Région, pour les deux sexes mais avec une différence plus marquée pour les femmes. Environ un actif occupé sur cinq travaille dans les institutions européennes et internationales.

Au niveau des **caractéristiques du tissu d'entreprises** à Etterbeek, la commune accueille, de façon relative au nombre d'habitants, beaucoup plus de sièges sociaux d'entreprises que la Région bruxelloise dans son ensemble. En termes de nombre de postes, les secteurs d'activités de **services administratifs et de soutien** et celui des activités financières, d'assurance et immobilières sont fortement représentés dans la commune.

Une naissance sur six survient dans un ménage composé d'une femme seule, et un peu plus d'une sur sept dans un ménage sans revenu du travail. Le **taux de couverture en milieu d'accueil de la petite enfance** est exceptionnellement élevé à Etterbeek : on dénombre 84 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la commune. Cependant, une part importante

de ces places (61 %) ne sont pas accessibles à tous. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 32,5 places pour 100 enfants. Ce taux est nettement moins élevé, mais reste supérieur à celui de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, en comparaison avec la Région, les jeunes résidant à Etterbeek fréquentent un peu plus souvent la filière générale et un peu moins les filières technique et professionnelle. Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 18 % des élèves du secondaire résidant à Etterbeek, soit près d'un élève sur cinq. Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard dans l'enseignement technique et surtout professionnel sont nettement plus importantes à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement général.

Une partie significative du **bâti résidentiel** est ancien : 54 % des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1919 et 28 % dans l'entre-deux guerres. Plus de deux tiers des logements sont occupés par des locataires. Les loyers et le **prix de l'immobilier** sont plus élevés à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements, corrigé de l'inflation, a augmenté de façon beaucoup plus importante à Etterbeek (respectivement +36 % et +35 % dans la commune) qu'en général dans la Région. Après Ixelles (pour les maisons) et Saint-Gilles (pour les appartements), c'est à Etterbeek que les prix ont le plus augmenté en Région bruxelloise.

Le nombre de **logements sociaux** (1 405) rapporté au nombre de ménages est plus faible à Etterbeek (5 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages).

En ce qui concerne les **finances communales**, de 2016 à 2019, le budget ordinaire de la commune d'Etterbeek était positif, ses recettes étant supérieures à ses dépenses. Cela n'a pas été le cas en 2020, dans le cadre de la crise du Covid-19. La part des recettes issues des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales est supérieure à la moyenne des 19 communes, du fait à la fois d'un taux d'additionnel à l'IPP et du revenu médian de la population, supérieurs à la moyenne.

La part de ménages **motorisés** est légèrement inférieure à la part régionale : 40 % des ménages disposent d'au moins une voiture (contre 48 % pour la Région). Les taux de motorisation les plus élevés s'observent à l'est et au sud de la commune. Par ailleurs, 9 % des ménages de la commune disposent d'une voiture de société (une proportion légèrement supérieure à celle de la Région). L'offre de voitures partagées **Cambio** est plus élevée qu'à l'échelle régionale.

La **couverture végétale** est faible à Etterbeek. Seul 4 % de l'ensemble du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants d'Etterbeek est équivalente à celle de la Région bruxelloise. La santé dépend de nombreux facteurs, dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé.

Concernant l'incidence des maladies chroniques, le diabète et les maladies cardiaques sont, après **standardisation pour l'âge**, relativement moins fréquents à Etterbeek que dans la Région. La prévalence non standardisée de ces deux maladies chroniques est également parmi les plus faibles des communes de la Région bruxelloise. Cela peut s'expliquer par le fait que la population est plutôt jeune et que le profil socio-économique est plus favorable. Néanmoins, il existe des différences au sein du territoire communal, avec par exemple, une prévalence du diabète plus importante à l'ouest qu'à l'est de la commune.

Par ailleurs, en ce qui concerne les bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO) chez les 50 ans et plus, le taux de prévalence standardisé à Etterbeek est légèrement supérieur à celui de la Région. La BPCO a tendance à survenir à un âge plus avancé et le profil socio-économique des habitants plus âgés d'Etterbeek est beaucoup moins favorable que celui des plus jeunes, ce qui s'observe au niveau des indicateurs de santé.

1.3. ENJEUX

Proportion importante de jeunes adultes et de travailleurs internationaux et augmentation du coût du logement

Etterbeek, comme Ixelles et Saint-Gilles, est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, pour les jeunes adultes (25-35 ans) dans le système urbain bruxellois. Ces jeunes adultes, très souvent isolés et sans enfants, y trouvent des logements qui correspondent à leurs besoins, notamment en termes de taille et de proximité avec les institutions internationales.

La présence croissante de travailleurs internationaux issus de pays riches (de France principalement), se fait – du moins dans certains quartiers du nord de la commune – en partie au détriment de la population qui est ou était en place, généralement moins nantie. Les revenus ont augmenté de façon notable dans les quartiers initialement populaires de la commune. Cette arrivée massive de travailleurs relativement aisés accroît la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif. Le prix de l'immobilier a augmenté de façon très marquée à Etterbeek au cours des dix dernières années. L'évolution de l'offre sociale et culturelle accompagne également ce processus de gentrification.

Cette augmentation du coût du logement privé n'est pas compensée par une offre de logements sociaux, puisque ceux-ci sont moins présents qu'à l'échelle de la Région. Il est donc particulièrement difficile pour les populations moins aisées de se loger dans la commune.

Inégalités de revenus marquées, entre les générations, entre les quartiers, entre les jeunes...

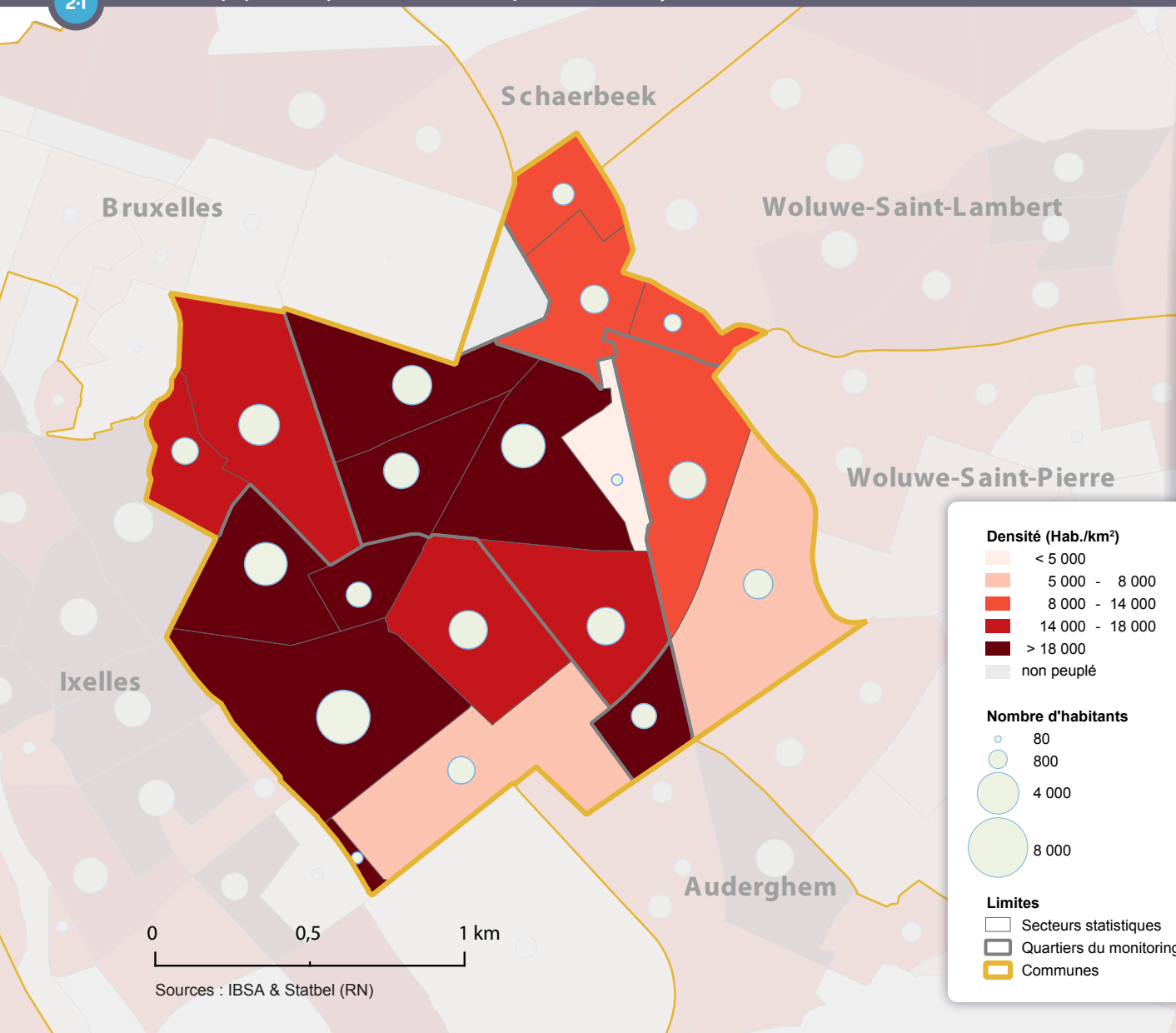
Le degré d'inégalité de revenus à Etterbeek, mesuré par le coefficient de Gini, est supérieur à celui de la moyenne des 19 communes. Ces inégalités s'observent entre les générations dans la commune : les personnes âgées etterbeekoises sont plus souvent en précarité que les jeunes générations d'adultes (en lien avec le processus évoqué au paragraphe précédent). Ces inégalités entre les générations s'observent aussi en termes d'inégalités de santé. La précarité importante chez les personnes de 65 ans et plus et les problèmes de santé associés représentent un enjeu pour la commune. Les inégalités s'observent aussi spatialement, les quartiers de l'ouest de la commune indiquant des revenus plus faibles qu'à l'est.

Le retard scolaire est important dans la commune et touche près un jeune sur cinq. Il apparaît que les jeunes etterbeekoises dans les filières d'enseignement technique et professionnel présentent des taux de retard scolaire encore plus importants qu'à l'échelle de la Région, à l'inverse des élèves de la filière générale. Ainsi, les inégalités en termes de pourcentage d'élèves en retard scolaire selon les filières sont encore plus marquées à Etterbeek.

2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Etterbeek, 1^{er} janvier 2021

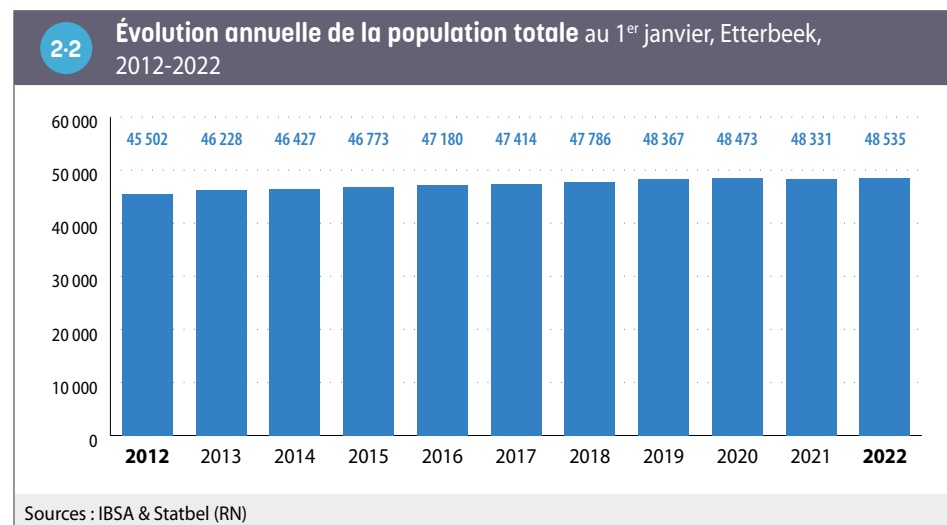


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Etterbeek compte officiellement 48 535 habitants, soit 4 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 15 290 habitants au km², ce qui en fait une commune deux fois plus densément peuplée qu'à l'échelle bruxelloise (où la densité de population est de 7 528 habitants au km²) ²⁻¹. Les densités les plus élevées se situent au centre, à l'ouest et au sud-ouest de la commune, dans les **quartiers** de La Chasse, Jourdan et Saint-Pierre. La densité de population est moins forte du côté des stations de métro Montgomery et de Mérode (du côté sud de l'Avenue de Tervuren), notamment dans les environs des Cliniques de l'Europe à l'est. Le **secteur** pratiquement inhabité sur la carte correspond au site du Cours Saint-Michel. Les secteurs peu densément peuplés sont ceux du Collège Saint-Michel à l'est et des Casernes au sud de la commune.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population d'Etterbeek a augmenté de 7 % ²⁻², soit un rythme similaire à celui la population de la Région bruxelloise dans son ensemble. La population etterbeekoise a augmenté chaque année au cours de cette période (avec des taux de croissance annuels variables), à l'exception de l'année 2020, marquée par la crise du Covid-19 : entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021, la population a légèrement diminué dans la commune.



Au cours de l'année 2021, la population d'Etterbeek a légèrement augmenté (+0,4 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Etterbeek, le nombre de naissances (624) étant supérieur au nombre de décès (257). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (7,6 ‰) est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Cela s'explique par un nombre de décès plus bas (en proportion) dans la commune, en lien avec une population moins âgée qu'à l'échelle régionale.

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Etterbeek. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer dans la commune (4 539) est inférieur au nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer ailleurs en Belgique (5 646) en 2021. En proportion de la population, ce solde est encore plus négatif (-23 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰). L'ampleur de ce solde négatif varie d'une année à l'autre, mais il a été plus négatif en 2020 et 2021 par rapport aux années précédentes ²⁻⁴.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Etterbeek (2 895) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (1 846)⁴. Ce solde pour 1 000 habitants est supérieur à Etterbeek (22 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰).

2-3 Mouvement de la population en 2021

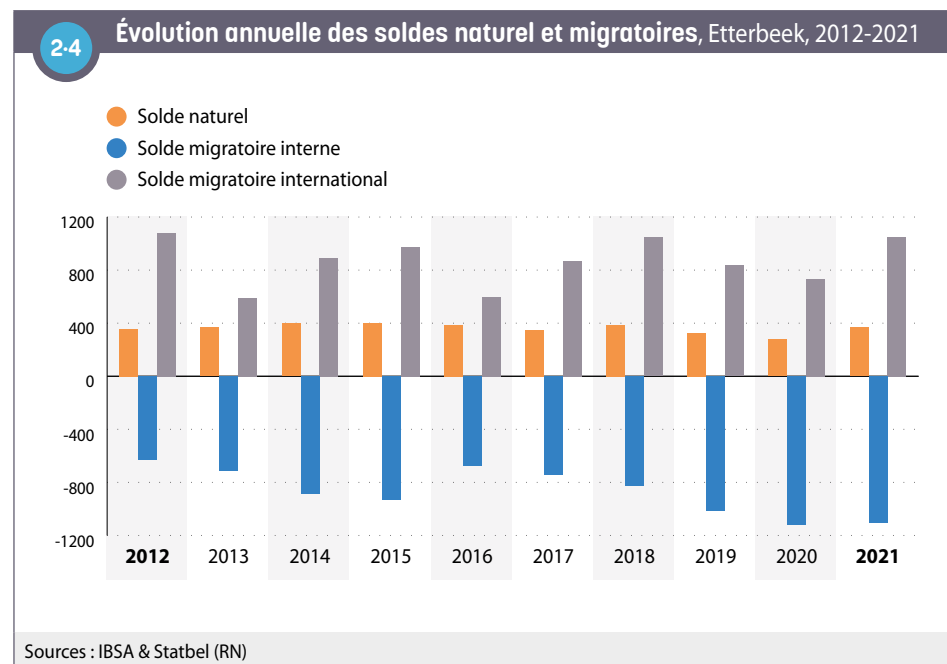
	Etterbeek		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	624	12,9 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	257	5,3 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	367	7,6 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	4 539	93,7 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	5 646	116,6 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-1 107	-22,9 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	2 895	59,8 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	841	17,4 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	1 846	38,1 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	436	9,0 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	1 049	21,7 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	405	8,4 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	204	0,4 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,6 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

4 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

De manière générale, les mouvements migratoires (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Etterbeek qu'à l'échelle régionale.

Sur la période 2012-2021, les soldes naturel et migratoire international ont été positifs chaque année à Etterbeek, tandis que le solde migratoire interne a été systématiquement négatif. L'ampleur des soldes migratoires varie cependant d'une année à l'autre. En Région bruxelloise, la crise du Covid-19 a impacté le mouvement naturel et les migrations en 2020. À Etterbeek, le solde naturel a en effet diminué cette année-là, pour ré-augmenter en 2021. Le solde migratoire interne fut plus négatif en 2020 et également en 2021, qu'en 2019. Le solde migratoire international a baissé par rapport à 2019 (mais il a également baissé entre 2018 et 2019), et a ré-augmenté en 2021 ²⁻⁴.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. En revanche, elles n'incluent pas les naissances ayant eu lieu à l'étranger⁵. En 2019, 24 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Etterbeek. Il s'agit d'une différence relative de 4 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, équivalente à celle de la Région dans son ensemble. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 195 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est inférieure à Etterbeek (0,4 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)⁶, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait inférieure à la moyenne régionale.

⁵ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. A l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁶ Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Etterbeek est nettement supérieure à celle de la Région (72 % contre 64 % au niveau régional), à l'inverse surtout de la proportion d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans (17 % à Etterbeek contre 22 % dans la Région). La proportion de personnes âgées est légèrement plus faible à Etterbeek (11 % contre 13 % dans la Région) ²⁻⁵. L'âge moyen est équivalent à celui de la Région (37,7 ans à Etterbeek contre 37,8 ans dans la Région) ²⁻⁶.

Entre 2012 et 2022, la part de la population d'âge actif a légèrement augmenté, tandis que la part des jeunes de moins de 18 ans et, dans une moindre mesure, celle des 65 ans et plus, ont diminué. Le coefficient de séniorité (80+/65+) a diminué à Etterbeek au cours des dernières années ; et ce de façon plus importante qu'à l'échelle régionale. Enfin, le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) a augmenté, bien qu'il reste inférieur à celui de la Région. La commune compte donc relativement plus de femmes que d'hommes en comparaison avec la Région ²⁻⁶.

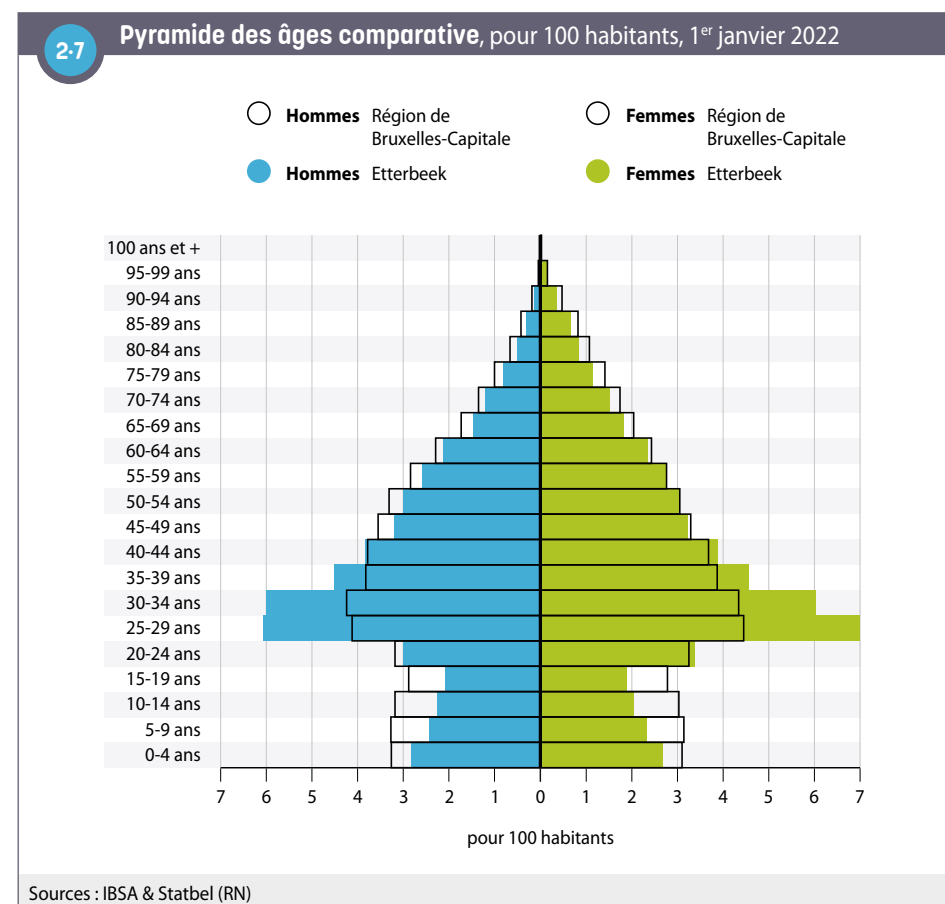
2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Etterbeek				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	8 221	18,1	8 193	16,9	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	32 057	70,5	35 028	72,2	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	5 224	11,5	5 314	10,9	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	45 502	100	48 535	100	1 138 854	100	1 222 637	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

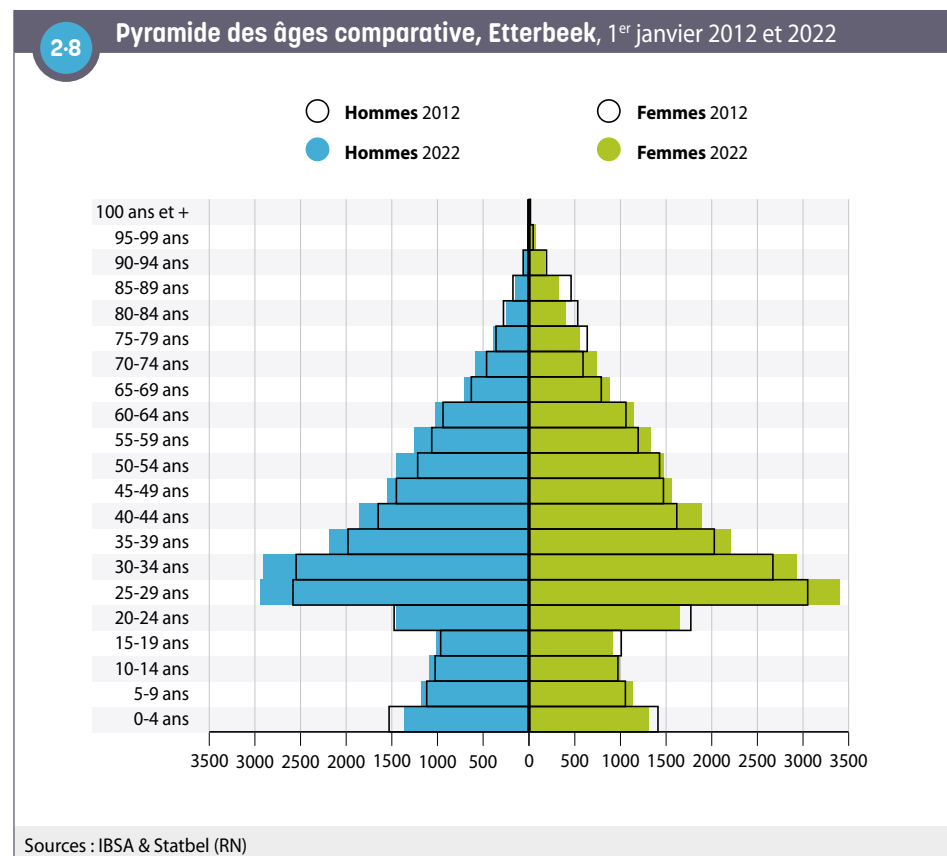
2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Etterbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	37,4	37,7	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	36,0	36,7	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	38,7	38,7	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	33,7	27,4	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	89,7	93,3	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative ²⁻⁷ illustre le fait qu'Etterbeek, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une forte surreprésentation des adultes de 25 à 34 ans. Les adultes de 35-39 ans sont également surreprésentés, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, toutes les tranches d'âge relatives à l'enfance et à l'adolescence sont sous-représentées à Etterbeek. Notons que l'indicateur conjoncturel de fécondité à Etterbeek est, après ceux d'Ixelles et de Saint-Gilles, l'un des plus bas de la Région (1,2 à Etterbeek contre 1,6 dans la Région). Ce qui explique la part relativement faible d'enfants malgré la forte présence de femmes en âge de procréer. Les hommes de 45 ans et plus sont légèrement sous-représentés dans chacune des tranches d'âge. Pour les femmes, la sous-représentation s'observe seulement à partir de 65 ans et plus.



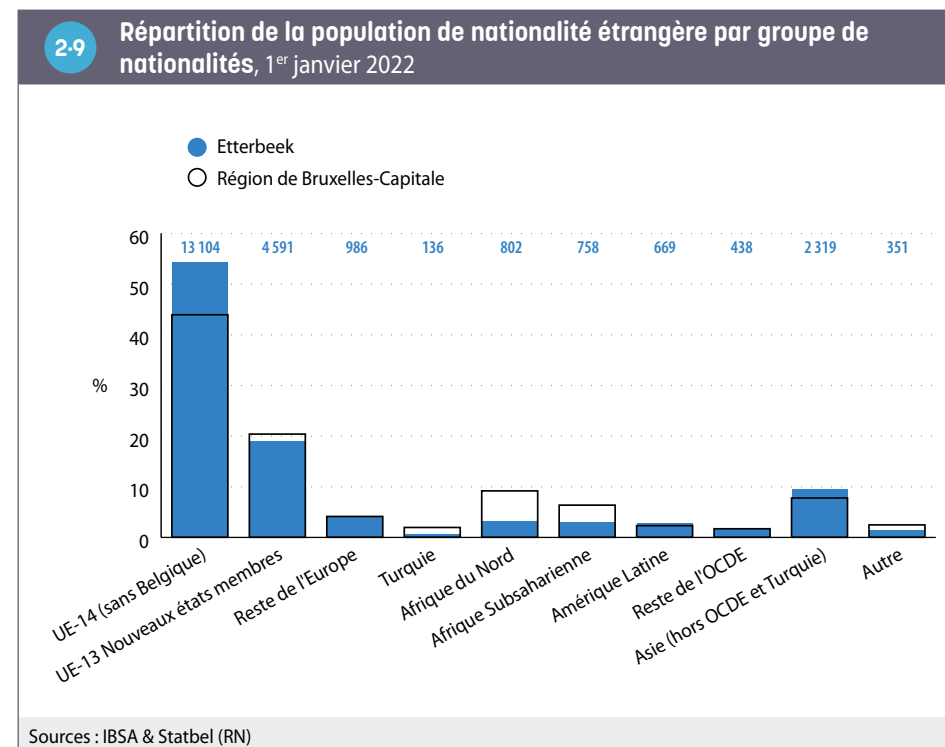
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ²⁻⁸ indique que cette surreprésentation marquée des jeunes adultes s'est encore accrue au cours du temps : le nombre de 25-34 ans a augmenté au cours de la période, beaucoup plus que les autres groupes d'âges. Par ailleurs, le nombre d'enfants de moins de 5 ans a diminué, ainsi que le nombre de femmes entre 75 et 89 ans (entre autres).



2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 24 154 personnes, soit la moitié (50 %) de la population d'Etterbeek n'a pas la nationalité belge. Cette proportion, en croissance, est nettement supérieure à celle de la Région (36 %). Etterbeek, suivie de près par Ixelles et Saint-Gilles, fait partie des communes bruxelloises dans lesquelles la proportion de personnes n'ayant pas la nationalité belge est la plus importante.

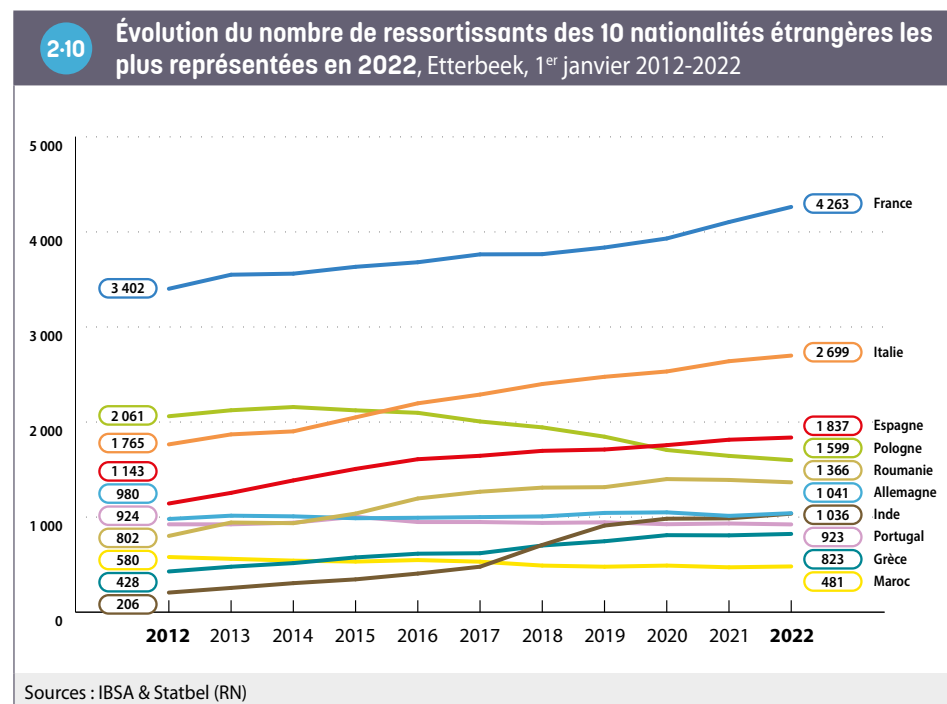
Parmi les personnes de nationalité non-belge de la commune, on retrouve, entre autres, 54 % de ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), 19 % des nouveaux États membres (UE-13), 10 % d'Asie (hors OCDE et Turquie) et 4 % du reste de l'Europe. Les ressortissants de l'UE-14 sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Etterbeek qu'au sein de la population étrangère régionale. Les ressortissants d'un pays asiatique (hors OCDE et Turquie) sont légèrement surreprésentés, du fait d'une présence significative d'Indiens dans la commune. Les personnes ayant une nationalité d'un pays africain (Afrique du Nord ou Subsaharienne) sont nettement sous-représentées dans la population non-belge d'Etterbeek ²⁻⁹.



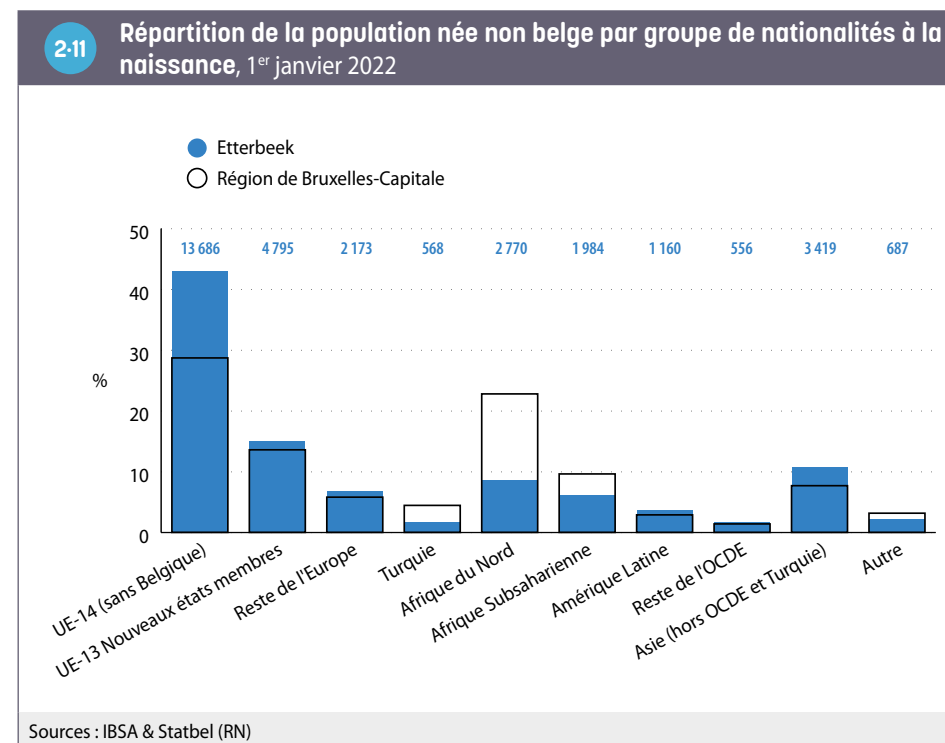
Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Français sont de loin les plus représentés à Etterbeek au 1^{er} janvier 2022, suivis des Italiens **2-10**. Ces derniers représentent respectivement 9 % et 6 % de la population totale de la commune.

Viennent ensuite, dans l'ordre, les Espagnols, les Polonais, les Roumains, suivis des Indiens, des Allemands, des Portugais, des Grecs et des Marocains. La communauté indienne de la commune s'est fortement développée depuis 2012 : leur nombre a été multiplié par plus de 5 en 10 ans.

Sur la période 2012-2022, les nombres de personnes de la majorité des nationalités susmentionnées ont augmenté, à l'exception des Polonais et des Marocains dont les effectifs ont diminué et des Allemands et des Portugais dont les effectifs ont stagné.



L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 50 % des habitants d'Etterbeek sont de nationalité étrangère actuellement, 66 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Par exemple, il y a 3 fois plus d'habitants d'Etterbeek nés avec une nationalité d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne (4 754 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (1 560 personnes). Les personnes avec une origine africaine (en particulier d'Afrique du Nord) ou turque restent toutefois nettement sous-représentées à Etterbeek en comparaison avec la situation bruxelloise, y compris en considérant la nationalité à la naissance **2-11**.



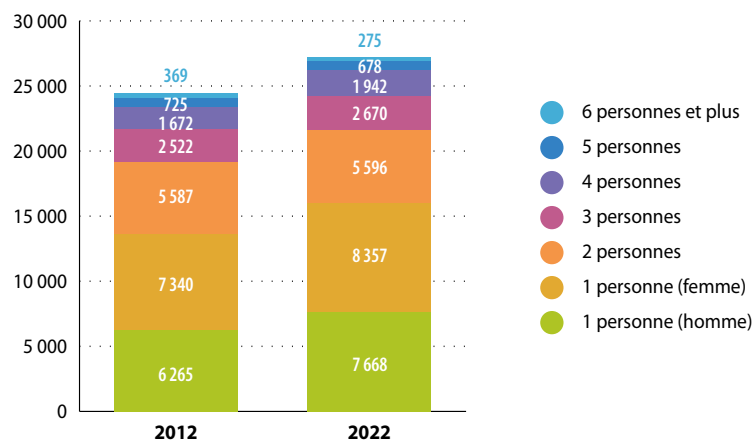
2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Etterbeek compte 27 186 ménages privés, soit 2 706 ménages de plus qu'en 2012. En 2022, 59 % des ménages sont composés d'une seule personne (dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes), 21 % de deux personnes, 10 % de trois personnes et 10 % de minimum quatre personnes. Entre 2012 et 2022, le nombre de ménages d'isolés a augmenté (+22 % pour les hommes isolés et +14 % pour les femmes isolées), tandis que les ménages constitués de 2 personnes ont stagné et le nombre de ménages de 3 et 4 personnes ont augmenté de respectivement +6 % et +16 %. Le nombre de ménages de grande taille a diminué (-6 % pour les ménages de 5 personnes et -25 % pour les ménages de 6 personnes ou plus) ²⁻¹².

La taille moyenne des ménages privés est nettement moins importante à Etterbeek (1,77) qu'en Région bruxelloise (2,15). C'est, juste après Ixelles, la commune bruxelloise où la taille moyenne des ménages privée est la plus petite, étant donnée la proportion importante de personnes isolées et la faible présence des ménages de très grande taille.

Les personnes isolées sont fortement surreprésentées à Etterbeek (59 % des ménages, contre 47 % à l'échelle régionale). Après Ixelles, c'est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée. C'est l'inverse pour les ménages avec enfants : tant les couples avec enfants (16 %) que les familles monoparentales (8 %) sont moins représentés à Etterbeek que dans la Région (respectivement 23 % et 12 % en Région bruxelloise) ²⁻¹³. La proportion de couples sans enfants est équivalente à celle de la Région (14 %).

2-12 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Etterbeek, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Etterbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	15 930	58,6	263 886	46,8
Couples sans enfant	3 717	13,7	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	4 396	16,2	131 805	23,4
Familles monoparentales	2 238	8,2	65 482	11,6
Autres	905	3,3	21 365	3,8
Total	27 186	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

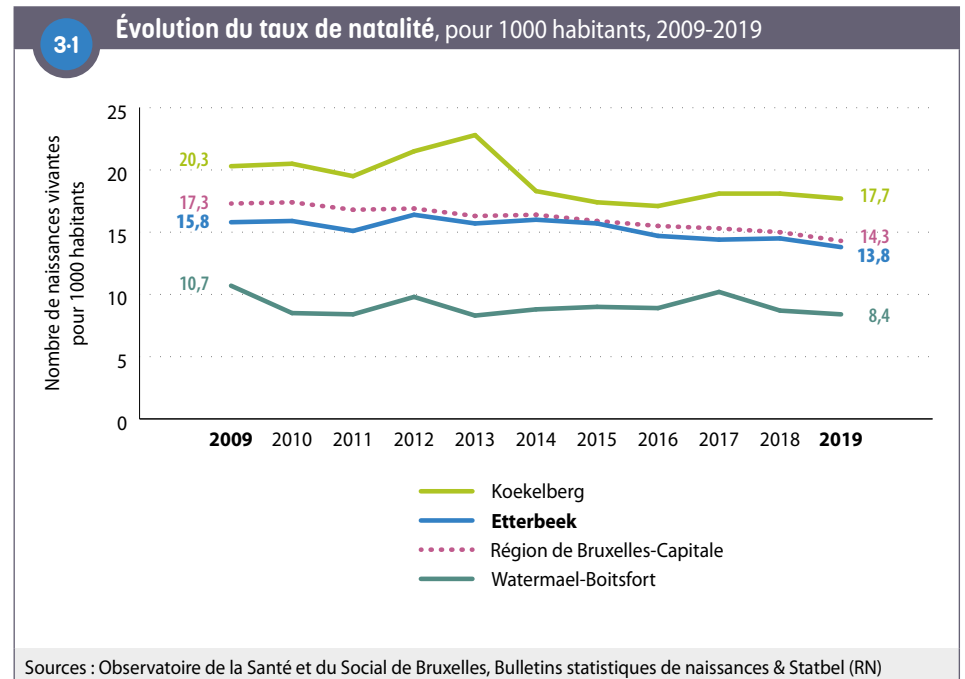
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 668 enfants sont nés dans un ménage etterbeekois. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à 13,8 ‰, une valeur similaire à celle de la Région. C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise ³⁻¹.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

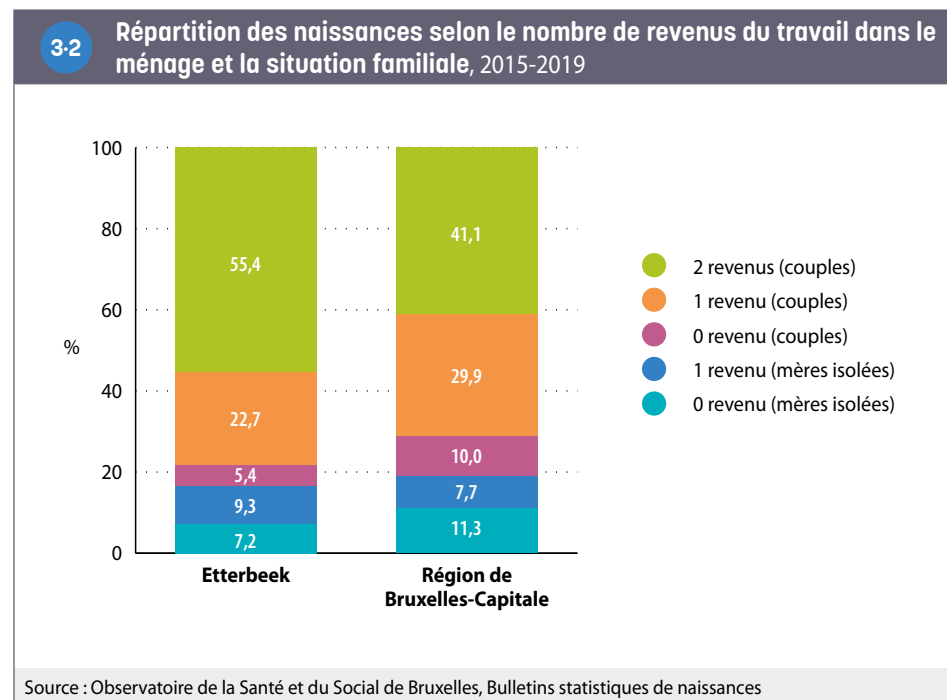
À Etterbeek, la part des femmes en âge de procréer dans la population est plus élevée que dans la Région. Ainsi, le taux de natalité inférieur à la moyenne s'explique uniquement par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) nettement plus bas que dans la Région dans son ensemble (1,2 à Etterbeek contre 1,6 dans la Région).

À l'instar de la situation régionale, le taux de natalité est en baisse à Etterbeek : il était de 15,8 ‰ en 2009.



À Etterbeek, près d'une naissance sur six (16 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule (une proportion identique à celle de la Région). Pour 7 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

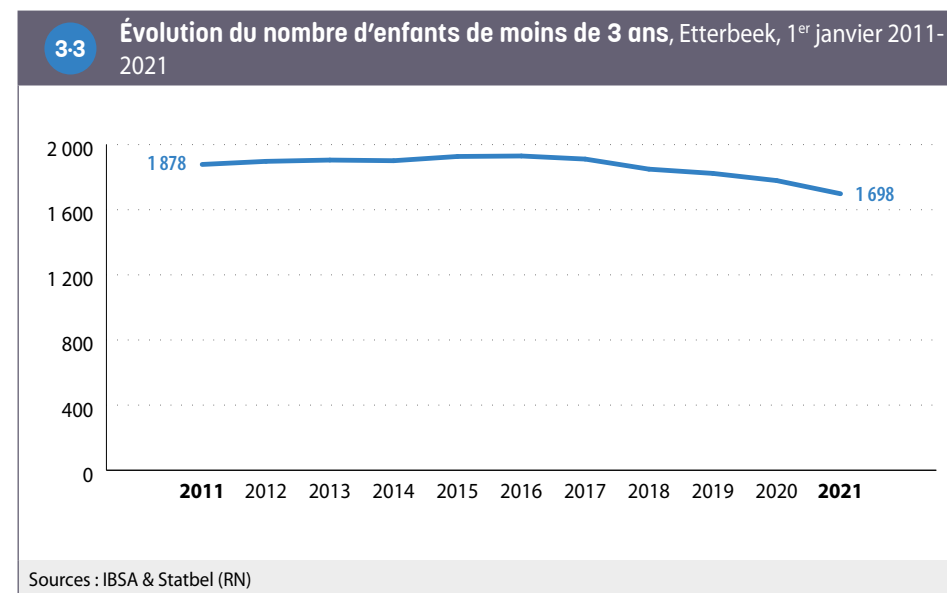
Plus globalement, 15 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part non négligeable bien qu'inférieure à celle de la Région bruxelloise (21 %).



Par ailleurs, parmi les Etterbeekoises ayant accouché entre 2015 et 2019, 64 % sont de nationalité étrangère, soit une proportion bien supérieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité française est la première nationalité étrangère des femmes de la commune qui ont accouché en 2019 (8 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité roumaine (5,5 %), polonaise (5 %) et espagnole (4 %).

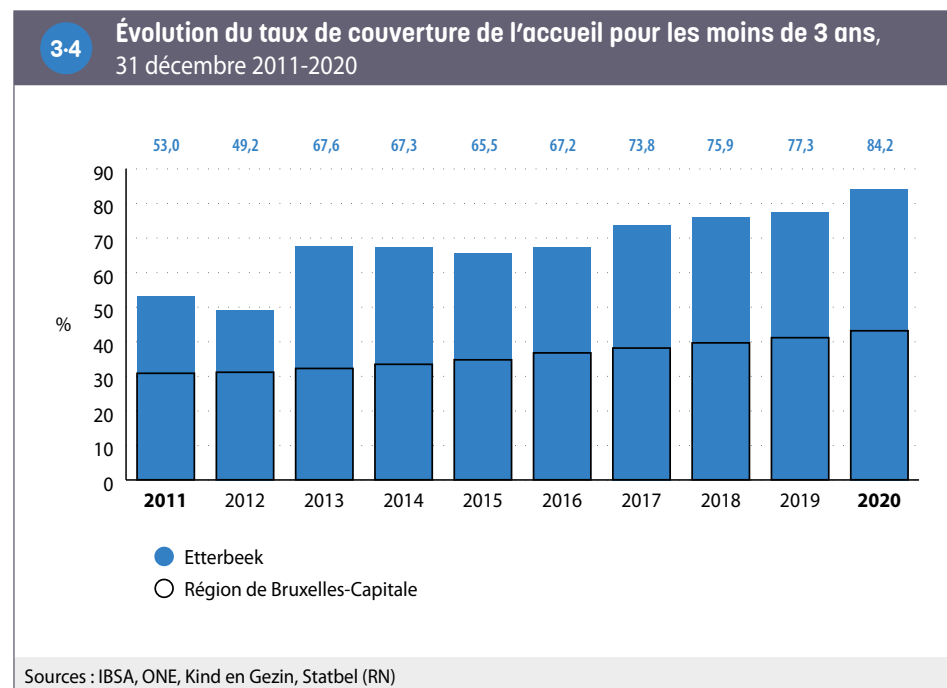
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Etterbeek compte 1 698 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,5 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué de 10 % par rapport à la situation 10 ans auparavant dans la commune **3-3**. Cette diminution est à l'œuvre depuis 2018 à Etterbeek. La tendance à la baisse du nombre d'enfants de cette classe d'âge ces dernières années s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est de 84 % à Etterbeek, soit plus de 8 places pour 10 enfants de cet âge. Ce taux est le plus élevé des communes bruxelloises, près de deux fois supérieur à celui de la Région (43 %). Il a augmenté de façon importante par rapport à la situation dix ans auparavant **3-4**.



Les milieux d'accueil d'Etterbeek comptent 1 429 places au 31 décembre 2020 **3-5**. Il s'agit quasi exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont en effet relativement peu développés dans la Région et encore moins à Etterbeek.

Un nombre important de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou en priorité aux résidents de la commune. En excluant ces places réservées à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture (2020) passe de 84 % à 66,5 % dans la commune.

En outre, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif en fonction des revenus des parents, le taux de couverture chute à 32,5 % à Etterbeek (soit moins d'une place pour trois enfants de moins de 3 ans), un pourcentage nettement moins élevé mais qui reste supérieur à celui de la Région (26 %). Ainsi, à Etterbeek, seulement 39 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est nettement inférieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Etterbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	1 265	1 429	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1 258	1 417	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	7	12	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	300	300	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	965	1 129	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	65,5	84,2	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	50,0	66,5	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,2	32,5	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	37,0	38,6	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

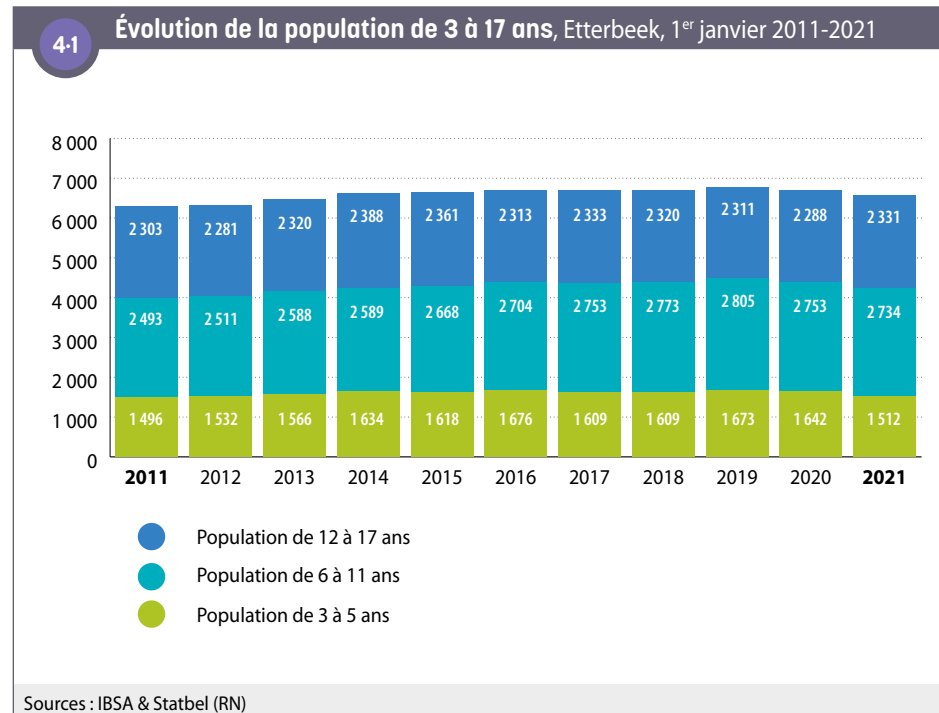
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans et de 12 à 17 ans à Etterbeek ont à peine augmenté (+1 % chacun) tandis que le celui des 6 à 11 ans a augmenté de +10 % ⁴¹.

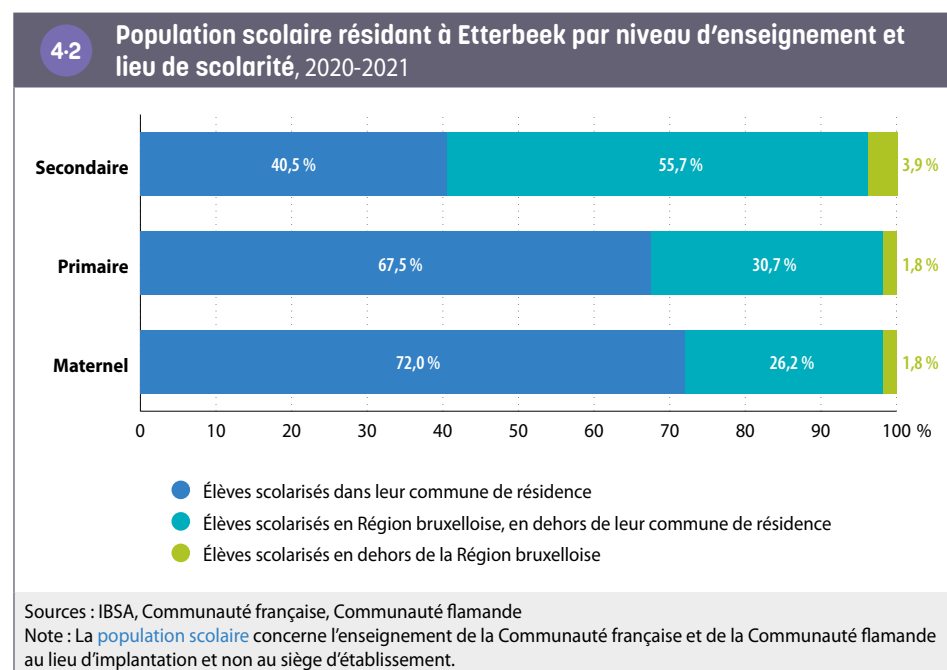
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3 %, 6 % et 5 % de la population totale en 2021.

Notons que les chiffres de la figure ⁴¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 509, 2 322 et 2 255 enfants résidant à Etterbeek sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel, 72 % fréquentent une école implantée à Etterbeek, contre 68 % parmi les élèves inscrits en primaire et 40 % en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 45 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 59 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 86 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Etterbeek suivent un peu plus fréquemment la filière d'enseignement général, et un peu moins l'enseignement technique et professionnel : respectivement 37 %, 14,5 % et 9 % des élèves du secondaire résidant à Etterbeek sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (4,2 % des élèves de primaire et 3,7 % dans le secondaire) sont proches de celles de la Région **4-3**.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Etterbeek		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1 500	99,4	99,2
Maternel spécialisé	9	0,6	0,8
Maternel total	1 509	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2 224	95,8	95,6
Primaire spécialisé	98	4,2	4,4
Primaire total	2 322	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	727	32,2	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	832	36,9	33,5
<i>Technique</i>	327	14,5	16,4
<i>Artistique</i>	5	0,2	0,5
<i>Professionnel</i>	204	9,0	11,3
<i>Alternance</i>	48	2,1	1,6
Secondaire spécialisé	84	3,7	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	28	1,2	1,1
Secondaire total	2 255	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

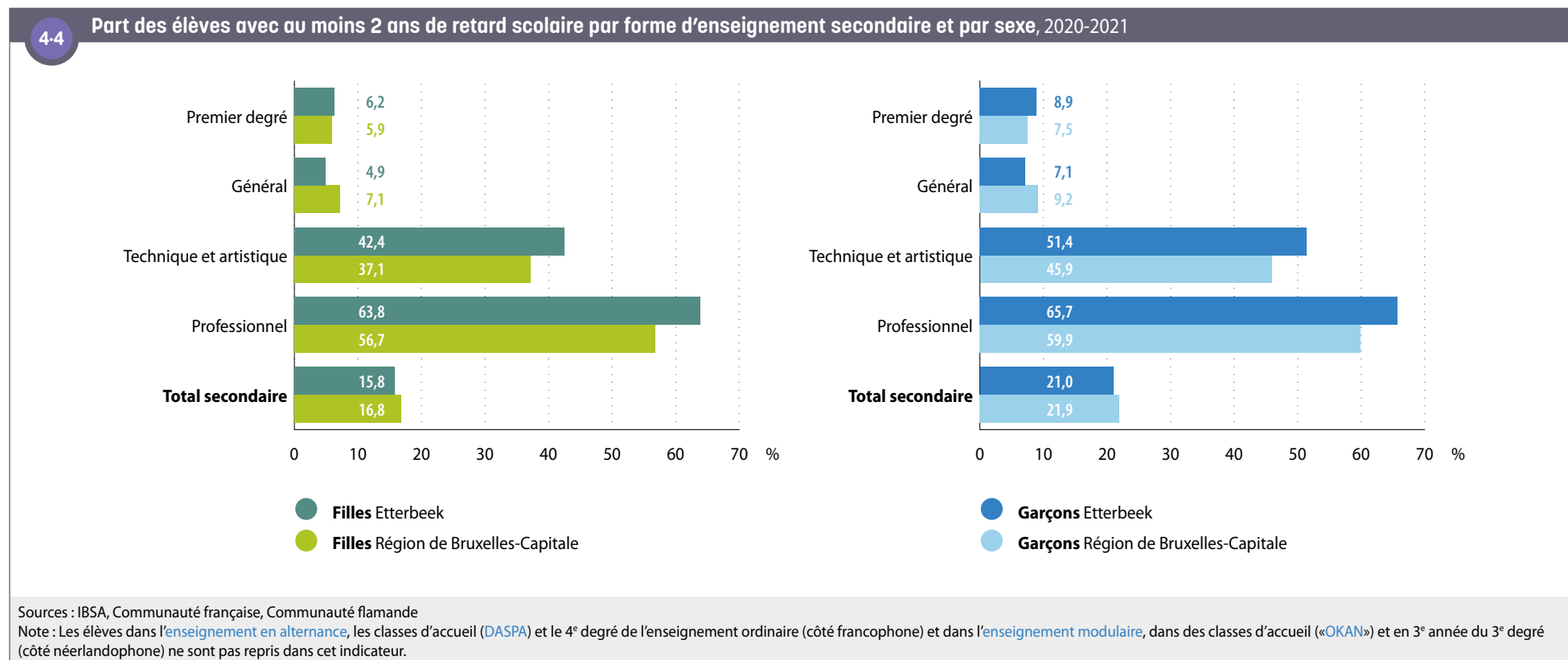
⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 18 % des élèves du secondaire résidant à Etterbeek, soit près d'un élève sur cinq⁸. Cette proportion est proche de celle de la Région (19 %).

La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Etterbeek qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour chacune de ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles à l'échelle de la Région dans son ensemble comme à Etterbeek.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard dans l'enseignement technique et surtout professionnel sont plus importantes à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement général ^{4.4}. Ainsi, les inégalités en termes de pourcentage d'élèves en retard scolaire selon les filières sont encore plus marquées à Etterbeek.



8 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Etterbeek, quel que soit leur lieu de scolarisation.

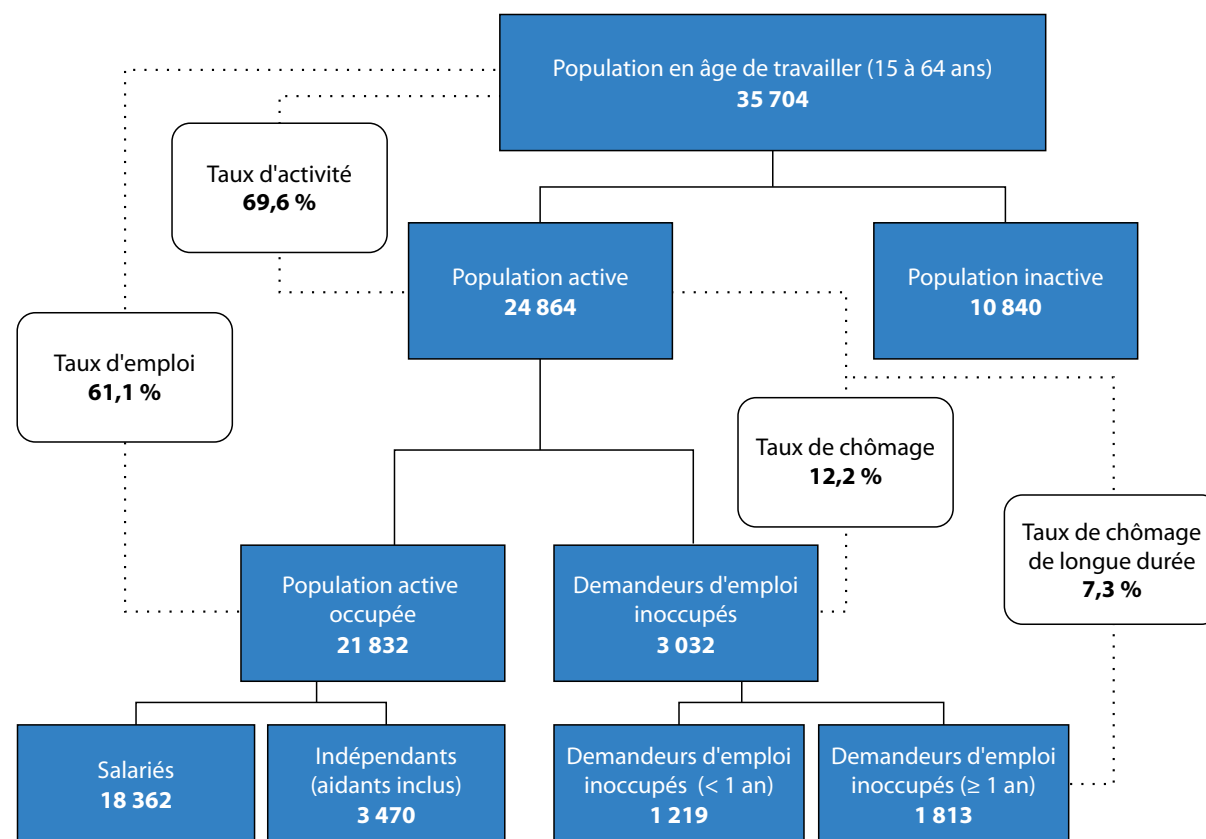
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Etterbeek, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 24 864 habitants d'Etterbeek, soit un peu plus de deux tiers des 35 704 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, 88 % sont en emploi et 12 % sont inscrits auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



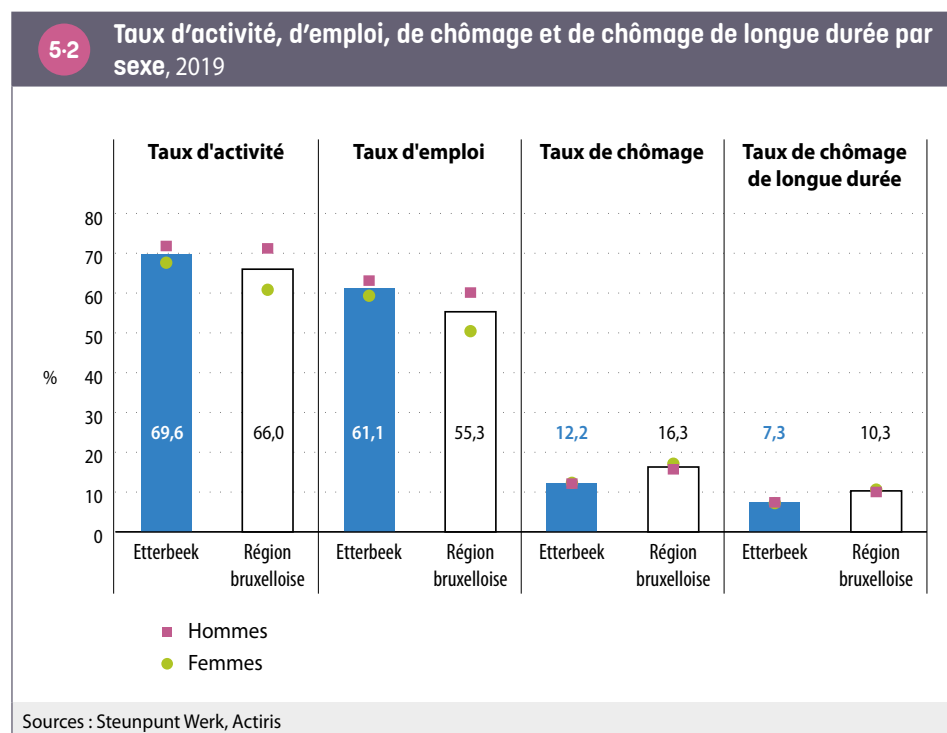
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) est plus élevé à Etterbeek, du fait d'un taux d'activité des femmes nettement supérieur à celui des femmes dans la Région. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est plus bas à Etterbeek qu'au niveau de la Région, et ce pour les deux sexes. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région. Le taux d'emploi est supérieur à Etterbeek pour les deux sexes, mais la différence avec la Région est nettement plus marquée pour les femmes : 59 % des femmes d'âge actif ont un emploi à Etterbeek, contre 50 % dans la Région.

De manière générale, les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et d'emploi sont moins marquées à Etterbeek qu'à l'échelle régionale **5-2**.



⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) qui résident à Etterbeek est similaire à celui de la Région: un quart d'entre eux sont sur le marché du travail (qu'ils soient à l'emploi ou au chômage). Les taux d'activité des 25-49 ans, mais surtout des 50-64 ans, sont supérieurs à ceux de la Région. Pour les jeunes d'Etterbeek qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi n'est pas évident : leur **taux de chômage** atteint 19 %, soit un taux important bien qu'un peu moins élevé que celui de la Région (24 %). Les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans sont non négligeables, mais inférieurs aux taux régionaux correspondants **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	24,8	25,1	20,1	19,2	18,9	23,6
25 - 49 ans	78,2	77,0	69,7	65,3	10,9	15,1
50 - 64 ans	72,8	69,2	61,8	57,0	15,1	17,6
Total	69,6	66,0	61,1	55,3	12,2	16,3

Source : Steunpunt Werk

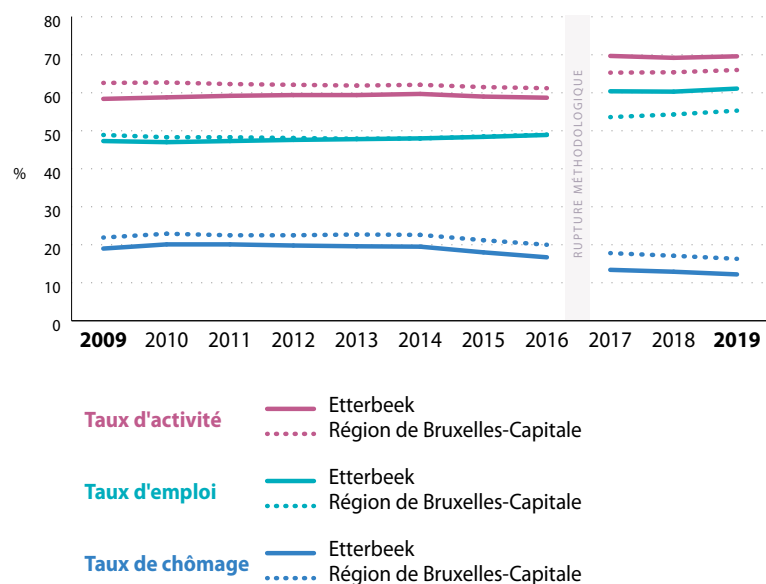
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Etterbeek, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact important. En effet, 4 299 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹⁰, soit un actif occupé sur cinq.

Outre cette rupture de série, les taux d'emploi et d'activité ont plutôt stagné dans la commune entre 2009 et 2016 d'une part et entre 2017 et 2019 d'autre part.

¹⁰ Source: IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a baissé à partir de 2015 à Etterbeek comme en Région bruxelloise. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

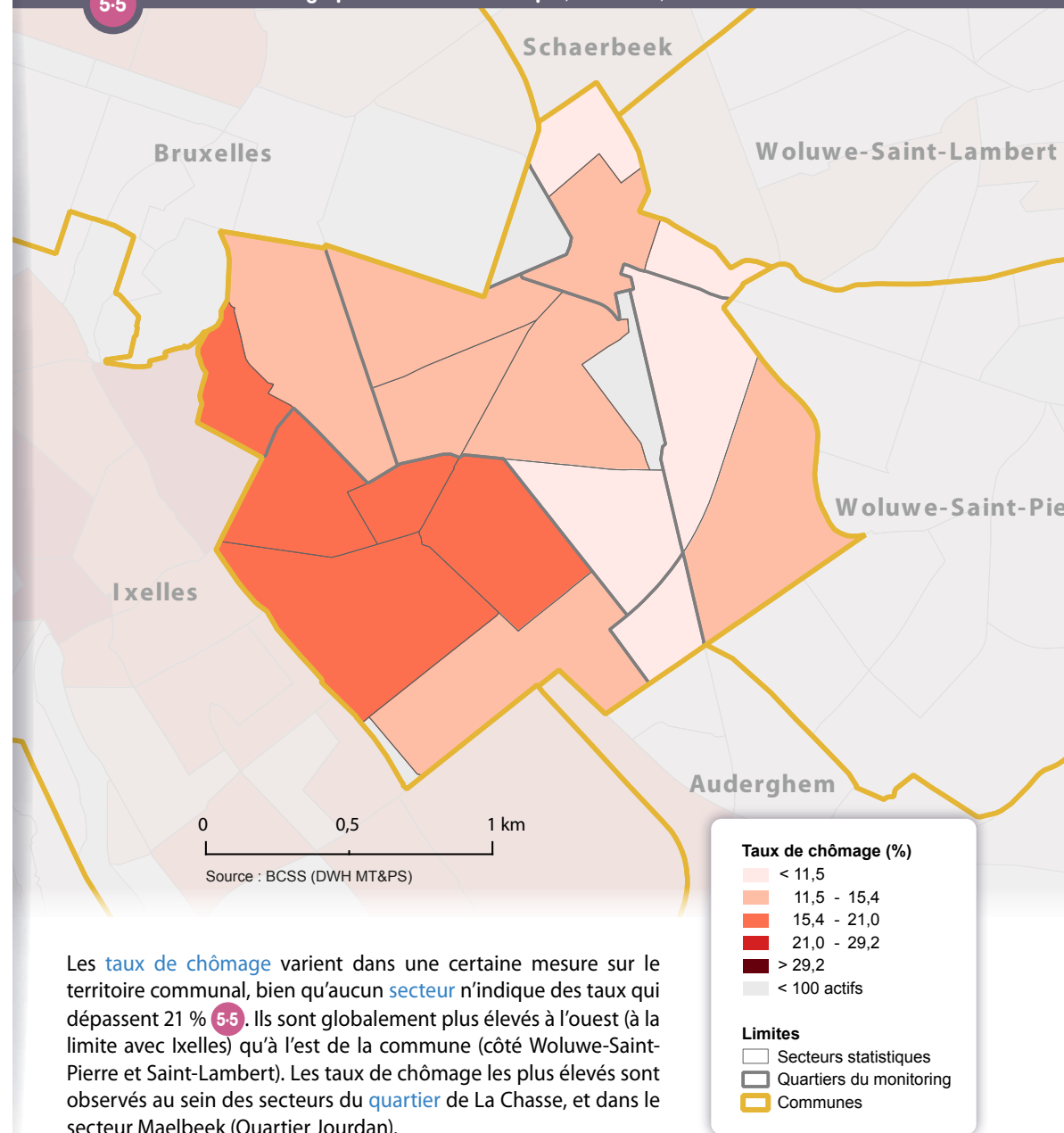
5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

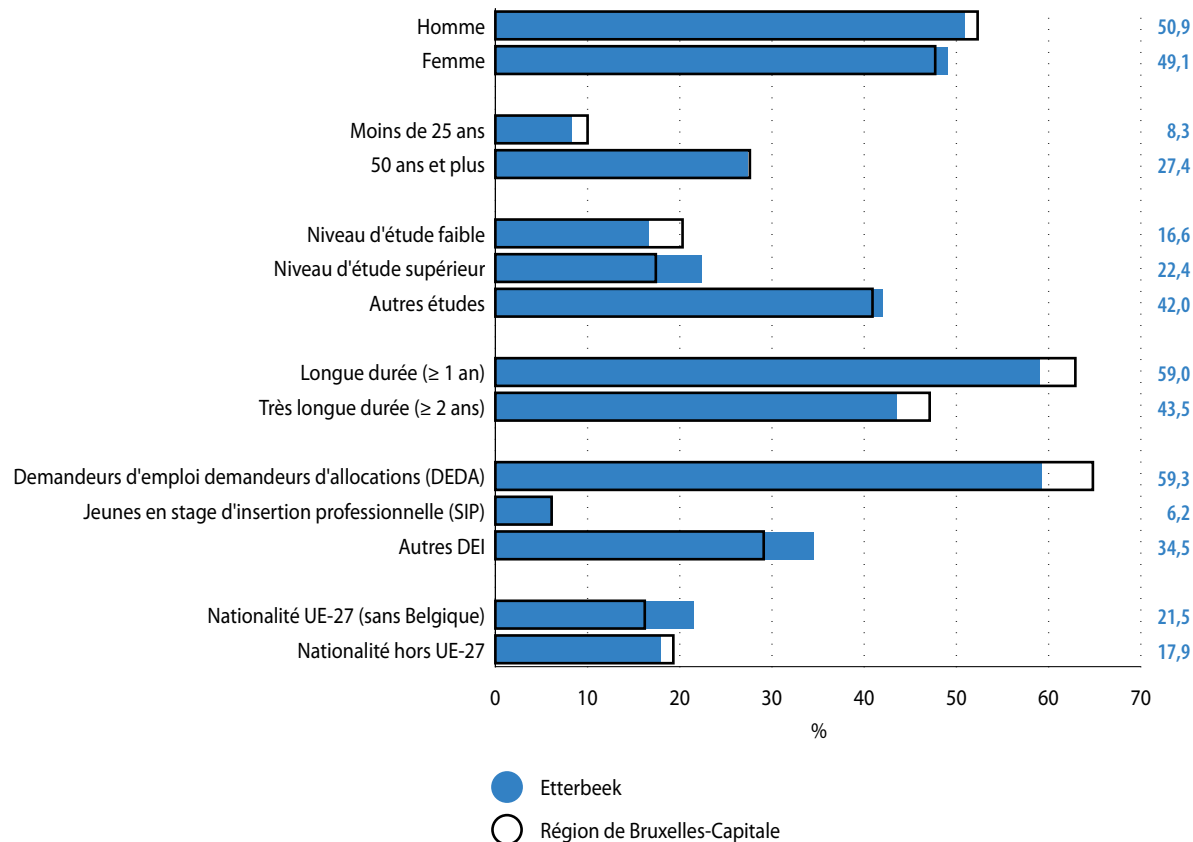
5-5 Taux de chômage par secteur statistique, Etterbeek, 2018



5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** - inscrits chez Actiris - diffère à Etterbeek et au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Une des différences se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Etterbeek nettement plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est quant à elle légèrement plus importante à Etterbeek. À l'inverse, la proportion de DEI faiblement scolarisés y est inférieure. Les DEI de nationalité européenne (UE-27) sont également surreprésentés (à l'inverse des ressortissants hors UE-27 et des Belges). Par ailleurs, le chômage est moins fréquemment de longue durée à Etterbeek que dans la Région. Enfin, la part des «autres DEI» est plus importante que dans la Région (à l'inverse des demandeurs d'emploi avec une allocation de chômage).

5-6 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

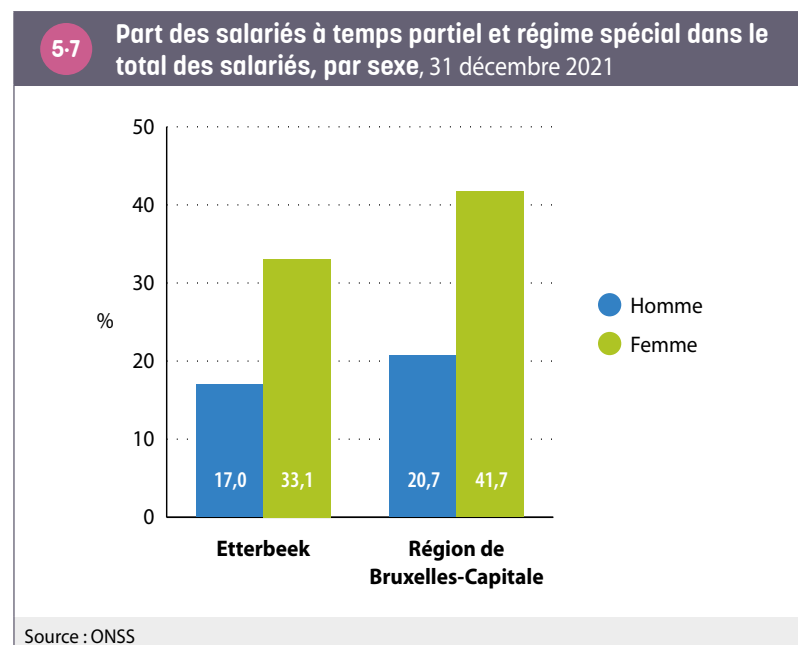
Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS ETTERBEEKOIS

En 2019, 18 362 résidents etterbeekoïses sont salariés. Parmi eux, 10 % travaillent dans leur commune de résidence et 90 %, en dehors de celle-ci¹¹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Etterbeek, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Etterbeek.

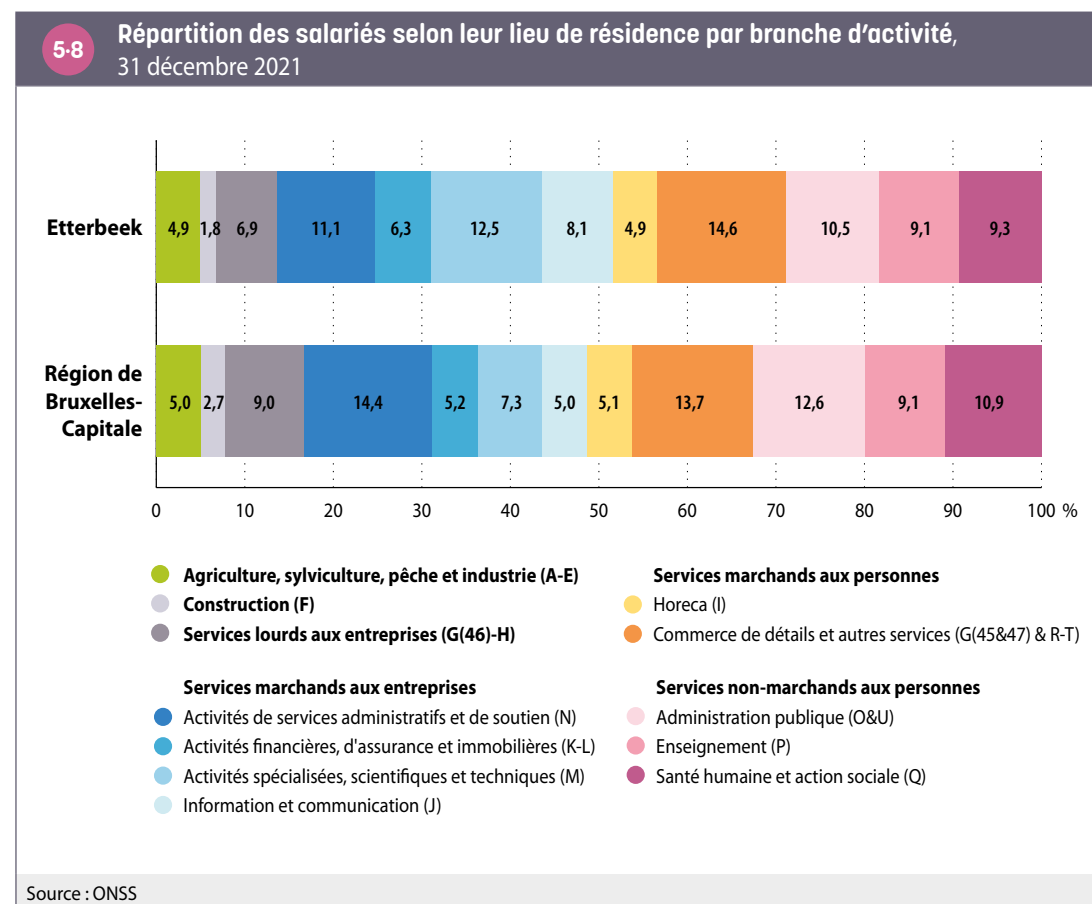
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Etterbeek comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Cependant, le travail à temps partiel est moins fréquent à Etterbeek qu'en Région bruxelloise, pour les deux sexes mais de façon encore plus marquée pour les femmes. En effet, respectivement 33 % des femmes salariées et 17 % des hommes salariés sont à temps partiel à Etterbeek, contre respectivement de 42 % et 21 % en Région bruxelloise **5-7**.



Les branches d'activités des salariés etterbeekoïses

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés d'Etterbeek sont proportionnellement plus représentés dans les secteurs relatifs aux services marchands aux entreprises (activités spécialisées, techniques et scientifiques, de l'information et la communication ainsi que des activités financières, d'assurance et immobilières), à l'exception des activités de **services administratifs et de soutien**. Ils sont également légèrement surreprésentés dans le secteur du **commerce de détails et autres services** **5-8**. Les travailleurs internationaux - employés dans les institutions européennes et internationales - nombreux dans la commune, ne sont pas inclus dans cette figure.



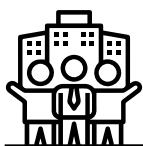
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Etterbeek, 2019



5 808
sièges sociaux
assujettis à la TVA



1 623
unités locales
d'établissement



23 657
saliés



3 693
indépendants



4 584
emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire d'Etterbeek, en 2019, on dénombre 5 808 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 1 623 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹². Ces établissements accueillent 23 657 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 3 693 indépendants exercent leur activité à Etterbeek¹³ 6-1. Enfin, 4 584 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire d'Etterbeek. C'est la troisième commune bruxelloise qui accueille le plus d'emplois dans ces institutions, après Ixelles et loin derrière la Ville de Bruxelles.

12 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre **unité d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

13 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES ETTERBEEKOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Etterbeek ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- les ouvriers sont, en proportion de l'emploi salarié, plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des employés et des fonctionnaires (sans compter les personnes qui travaillent dans les institutions internationales et européennes qui ne sont pas dans ces statistiques), ce qui s'explique vraisemblablement par la présence de sièges sociaux d'entreprises actives dans les services administratifs et de soutien (par exemple, l'entretien et le nettoyage) ;
- les femmes salariées sont relativement plus nombreuses que les hommes salariés.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	13,5%	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	25,3%	20,1 %
Part des employés	59,0%	61,9 %
Part des fonctionnaires	15,7%	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	59,0%	51,2 %
Part des hommes	41,0%	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Etterbeek, la commune accueille, de façon relative au nombre d'habitants, plus d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de **sièges sociaux** ou d'**unités d'établissement**. La différence avec la Région est particulièrement marquée au niveau du nombre de sièges sociaux (124 sièges sociaux pour 1 000 habitants à Etterbeek, contre 93 pour 1 000 en Région bruxelloise). Après Ixelles et Uccle, c'est la commune avec le plus de sièges sociaux rapportés au nombre d'habitants.

Par ailleurs, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est également plus positif à Etterbeek que pour la Région bruxelloise dans son ensemble **6-3**. Après Koekelberg, c'est la commune bruxelloise où cet indicateur est le plus élevé en 2020.

Les entreprises de petites tailles (en particulier de 5 à 9 salariés) sont, en proportion, légèrement plus présentes à Etterbeek qu'à l'échelle régionale.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	124,4	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	33,0	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	4,8%	2,9%
Part des établissements de 1 à 4 salariés	65,3%	64,8%
Part des établissements de 5 à 9 salariés	16,4%	14,6%
Part des établissements de 10 à 49 salariés	14,2%	15,6%
Part des établissements de 50 à 199 salariés	3,1%	3,7%
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,9%	1,3%

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

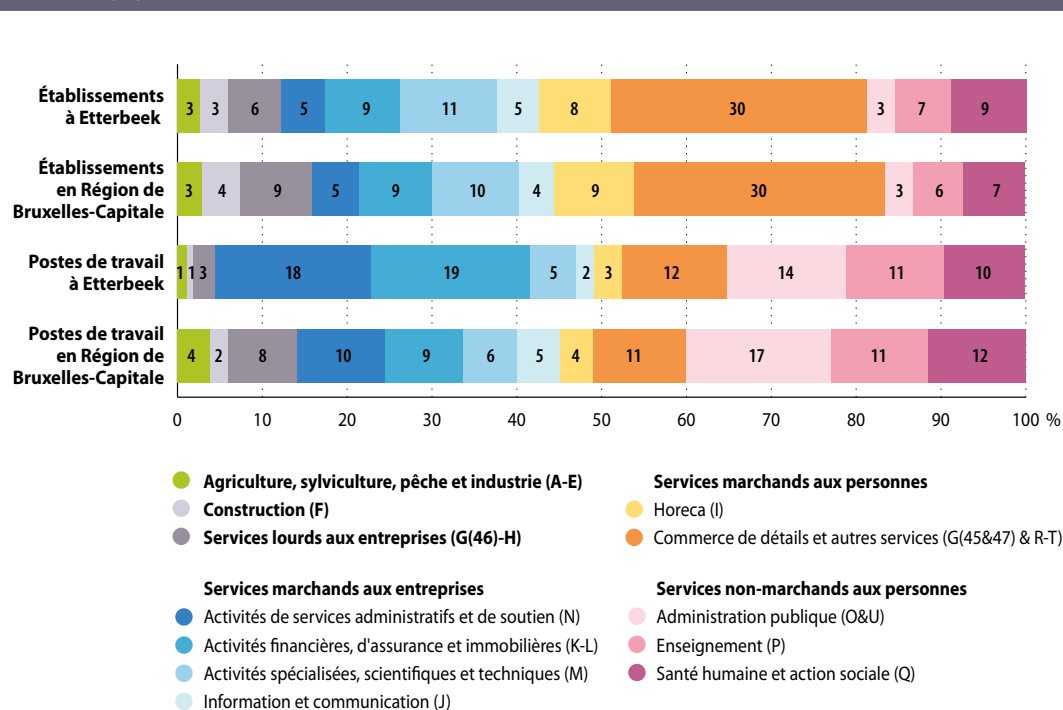
Les spécificités sectorielles de la commune, en comparaison avec la Région dans son ensemble, sont les suivantes **6-4** :

- Deux secteurs d'activités relatifs aux services marchands aux entreprises sont fortement surreprésentés en termes de nombre de postes de travail, mais pas d'établissements: il s'agit des activités de **services administratifs et de soutien** et des activités financières, d'assurance et immobilières. Chacun de ces secteurs représente près d'un quart des postes dans la commune. Les activités de services administratifs et de soutien, composé en grande partie des emplois dans les activités liées au nettoyage, occupent majoritairement

des travailleurs ayant un niveau de diplôme faible à moyen (secondaire supérieur). À l'inverse, les travailleurs du secteur des activités financières, d'assurance et immobilières disposent plus souvent d'un diplôme du supérieur.

- Une légère surreprésentation en termes de nombre de postes s'observe aussi pour le secteur du commerce de détails et autres services.
- Certains secteurs d'activités sont sous-représentés dans la commune en termes de nombre de postes et d'établissements, comme par exemple les services lourds aux entreprises et la construction.
- D'autres secteurs sont sous-représentés en termes de nombre de postes, mais surreprésentés en termes de nombre d'établissements, comme par exemple le secteur de l'information et communication ou celui de la santé humaine et action sociale.

6.4 Répartition des postes de travail et des unités d'établissement par branche d'activité, 2020



Source : ONSS ; calculs IBSA

6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

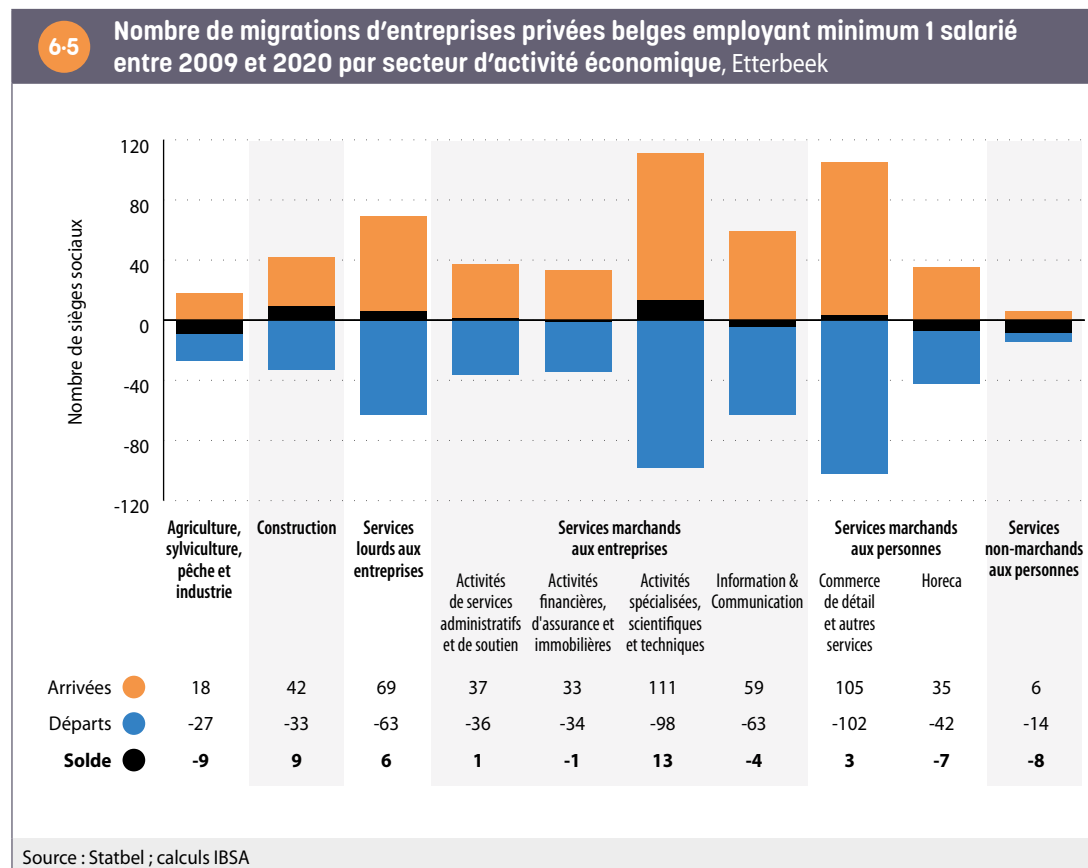
Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** d'Etterbeek est proche de zéro, le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant équivalent au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune¹⁴. En effet, 515 entreprises se sont installées à Etterbeek alors que 512 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises d'Etterbeek sont positifs pour les secteurs suivants, par ordre d'importance : les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la construction, les services aux entreprises et le commerce de détail et autres services. Ils sont proches de zéro dans le cas des activités de services administratifs et de soutien et des activités financières d'assurance et immobilières. En revanche, ils sont négatifs dans le secteur de l'industrie, l'Horeca et les services non-marchands aux personnes **6-5**.

Si on distingue les migrations des entreprises d'Etterbeek en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-28 entreprises, soit -3 pour 1000 entreprises). Ce solde est négatif, à des degrés divers, pour l'ensemble des communes bruxelloises ;
- un solde migratoire positif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (+31 entreprises, soit +3 pour 1000 entreprises).

Ainsi, à l'échelle de la Région bruxelloise, Etterbeek apparaît comme une commune plutôt attractive, ce qui compense le solde négatif vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie.

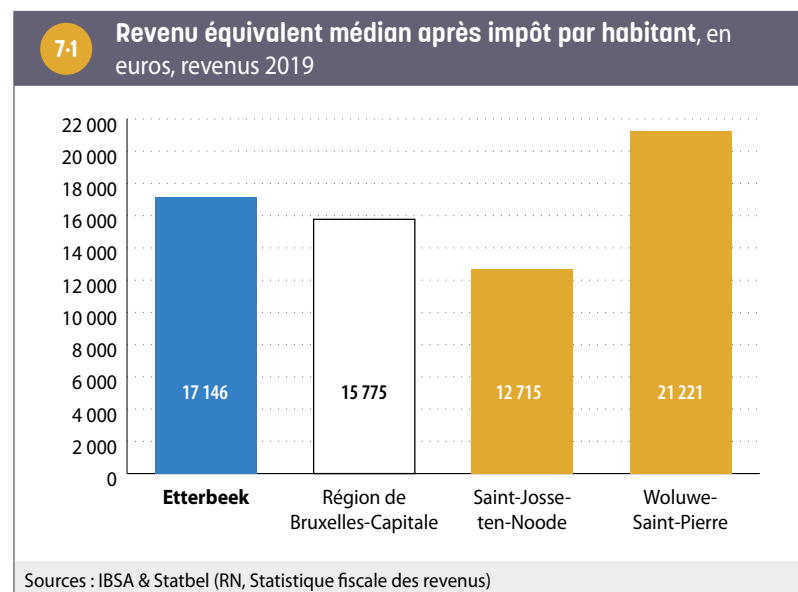


¹⁴ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**¹⁵ s'élève à 17 146 euros à Etterbeek pour l'année 2019, soit 9 % au-dessus de la médiane bruxelloise¹⁶. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.

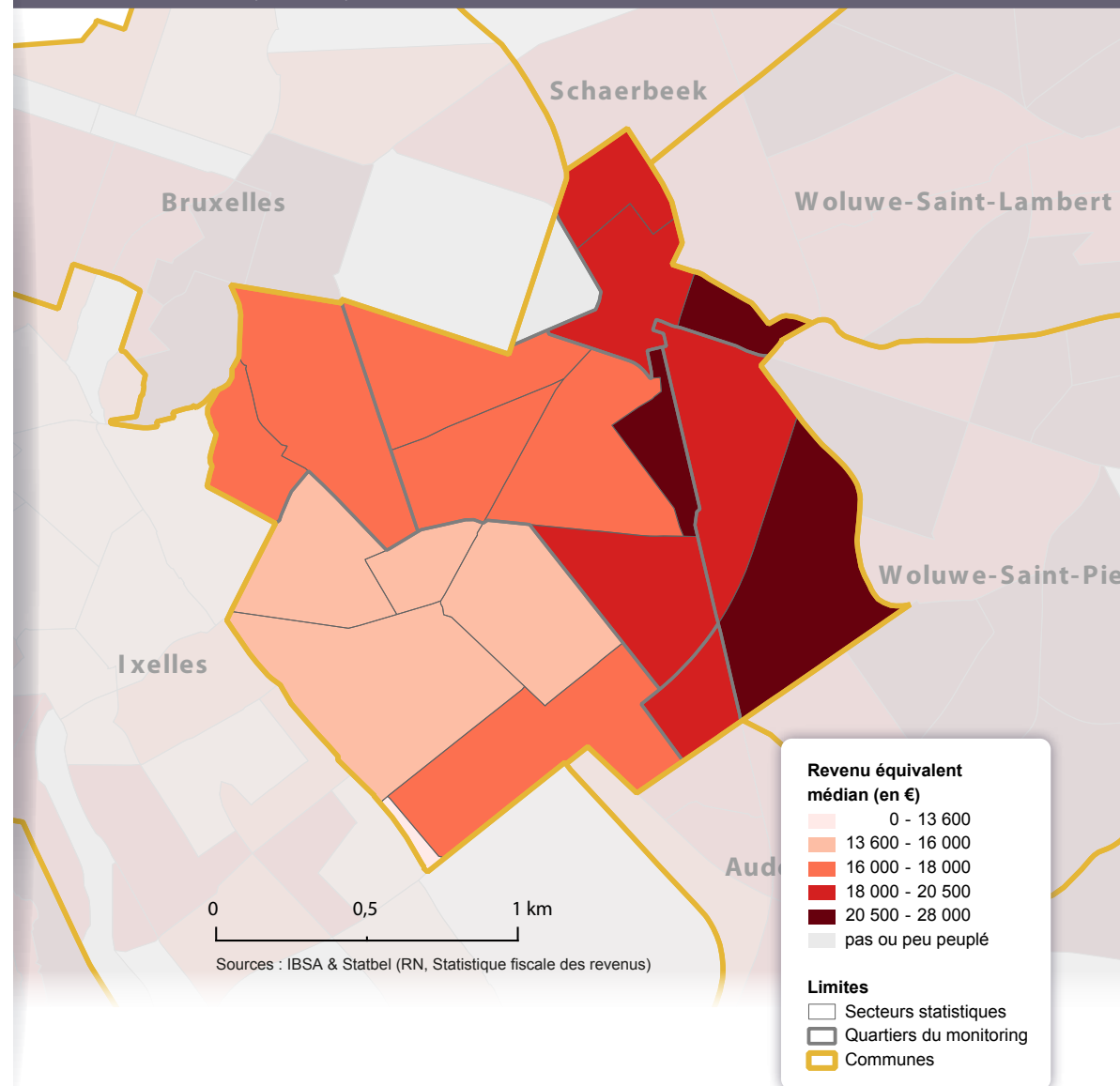


15 Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «[revenu équivalent médian par habitant après impôt](#)».

16 Vu que plus d'un actif occupé d'Etterbeek sur 5 travaille dans une institution internationale et que leurs revenus, en général élevés, ne peuvent être pris en compte, il est probable que l'écart avec la médiane régionale soit en réalité plus important.

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Etterbeek, en euros, revenus 2019



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient de façon importante sur le territoire etterbeekois. L'aperçu global de la carte montre que les revenus médians sont bas (entre 13 600 et 16 000 €) dans la majorité des **secteurs** du **quartier** de La Chasse à l'ouest de la commune. Ils sont très bas (inférieurs à 13 600 €) dans le petit secteur Nouvelle Avenue-Sud, exclusivement constitué de logements sociaux. Ils sont en revanche élevés (18 000 € à 20 500 €) à très élevés (20 500 à 28 000 €) dans les quartiers Saint-Michel et Porte de Tervuren à l'est de la commune, ainsi que, entre autres, dans le secteur Cour Saint-Michel (quartier Saint-Pierre) **7.2**.

La carte **7.3** présente l'évolution des revenus en termes réels¹⁷ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁸. La plus grande partie du territoire etterbeekois se situe en première couronne (partie ouest et centrale de la commune) et une plus petite partie se situe en deuxième couronne (partie est, essentiellement le quartier Saint-Michel).

À Etterbeek, la grande majorité des **secteurs statistiques** connaissent une hausse de leur revenu médian. Globalement, les revenus augmentent, parfois de façon importante, dans le nord-ouest et le centre de la commune, et stagnent dans le sud-est. Seul le secteur Porte de Tervuren - L. De Lan, au nord de la commune, indique une baisse du revenu médian.

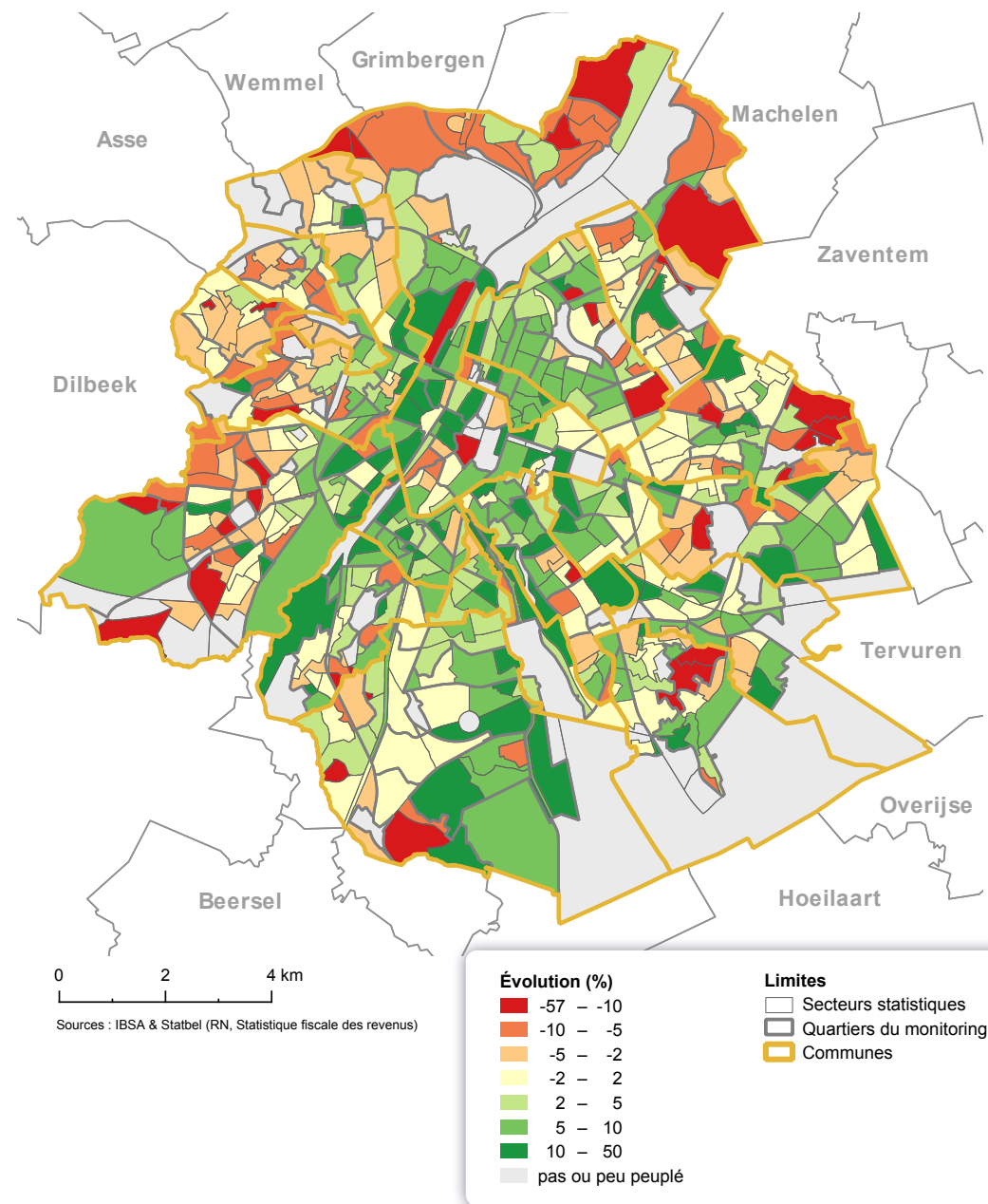
Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique / quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

17 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

18 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le [coefficient de Gini](#), est un peu plus élevé à Etterbeek qu'en moyenne dans les 19 communes [7-4](#).

7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Etterbeek	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,43	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,35	0,33
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)		

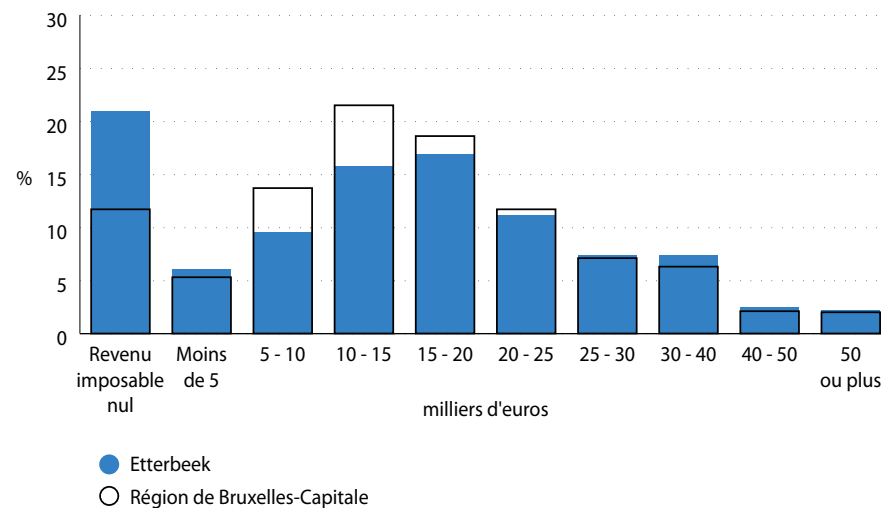
Les personnes avec des [revenus équivalents après impôt](#) dans les classes de revenus entre 30 000 et 50 000 euros sont un peu plus représentées à Etterbeek qu'à l'échelle régionale. Les personnes dans les classes de revenus bas à moyens (classes de 5 000 à 25 000 euros) sont quant à elles, sous-représentées à Etterbeek par rapport à la situation régionale. Cette sous-représentation est particulièrement marquée pour les classes de revenus entre 5 000 et 15 000 euros [7-5](#).

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est nettement plus importante à Etterbeek qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Etterbeek, la présence importante de fonctionnaires internationaux contribue à expliquer cette surreprésentation. Le nombre d'Etterbeekois avec des revenus élevés est donc probablement sous-estimé par la [statistique fiscale](#).

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la [statistique fiscale](#) (cf. glossaire).

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Etterbeek comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7-6**. Le revenu médian des hommes est supérieur pour tous les types de ménages à Etterbeek, bien que la différence y soit nettement plus faible parmi les individus isolés. À l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Etterbeek			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	19 801	19 591	19 665	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	24 994	19 863	22 875	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	25 090	19 766	22 682	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	22 732	18 210	18 722	21 221	18 032	18 495
Total	22 959	19 434	21 034	21 751	18 408	19 886

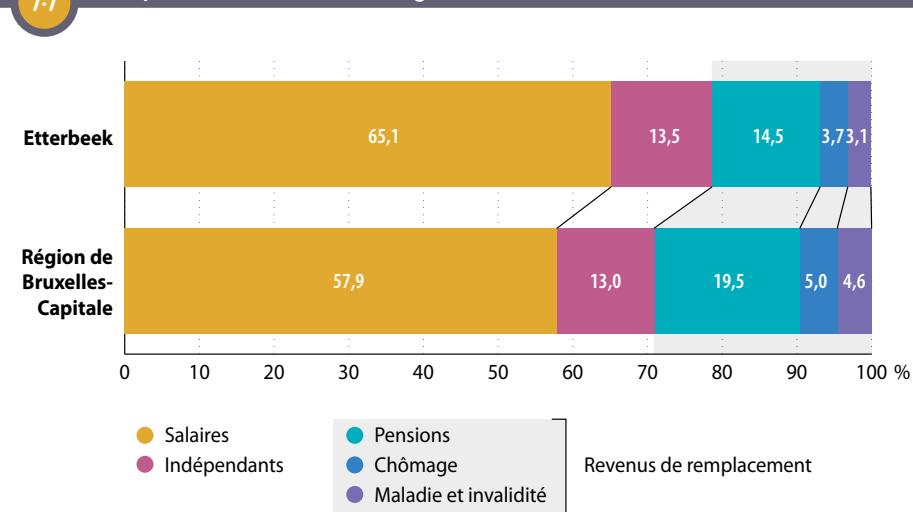
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note :

- Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
- Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
- La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail salarié est plus importante à Etterbeek qu'à l'échelle régionale (65 % contre 58 %) et que celle du travail indépendant est équivalente (13,5 % contre 13 % dans la Région). La part des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité y est quant à elle inférieure (7 % contre 10 % pour la Région) **7-7**. Enfin, la part des revenus des pensions est moins importante à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région (14,5 % contre 19,5 %). Ceci s'explique notamment par la proportion un peu moins importante de personnes âgées dans la commune.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu faible, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Le pourcentage de la population de 18 à 64 ans qui perçoit une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est important à Etterbeek, bien que moins élevé qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 6 % perçoivent une allocation de chômage, 3 % une indemnité d'invalidité, 5 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 1 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) est de 12 %. Cette proportion est inférieure à celle de la Région bruxelloise, mais toutefois significative puisqu'il s'agit d'environ un jeune adulte sur huit. La part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA est quant à elle, encore plus importante à Etterbeek (14 %) qu'à l'échelle de la Région (13 %) **7-8**. Ainsi, la situation relative (par rapport à la Région), des personnes âgées à Etterbeek apparaît plus défavorable que celle des plus jeunes générations de la commune.

La part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) a augmenté entre 2011 et 2020, mais à un rythme inférieur à celui de la Région. En effet, en 2011, cette part était équivalente dans la commune et dans la Région (3,6 %), tandis qu'en 2020 elle est de 4,2 % à Etterbeek contre 5,2 % en Région bruxelloise **7-9**.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2012-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.

7-8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Etterbeek			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	3 882	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	452	7,9	11,6	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	61	5,7	1,6	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	34 779	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	1 659	4,7	4,8	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	2 071	9,5	6,0	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 083	2,1	3,1	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	447	1,4	1,3	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	5 277	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	748	11,0	14,2	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	293	6,3	5,6	6,0	6,4

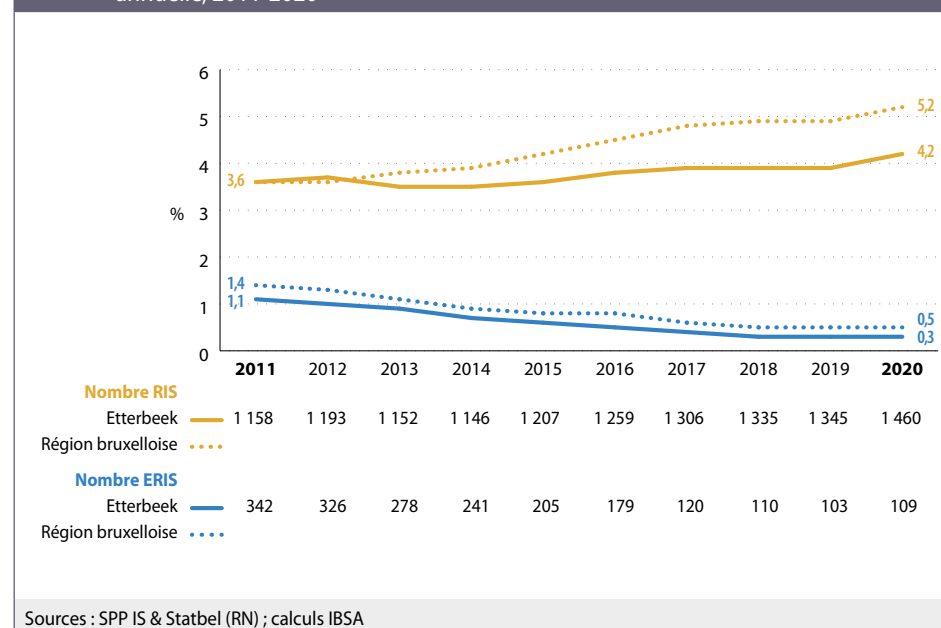
Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBISA

(1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.

(2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

7-9

Évolution de la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent dans la population âgée de 18 à 64 ans, en moyenne annuelle, 2011-2020



Sources : SPP IS & Statbel (RN) ; calculs IBISA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 8 792 personnes ont droit à une intervention majorée à Etterbeek en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 18 % de la population (contre 26,5 % à l'échelle régionale). Si les pourcentages de bénéficiaires de l'intervention majorée sont inférieurs à ceux de la Région pour les jeunes et la population d'âge actif, il apparaît que cela n'est pas le cas pour les personnes âgées de 65 ans et plus. En effet, un tiers des personnes de cet âge sont BIM dans la commune, soit un pourcentage élevé équivalent à celui de la Région. Ainsi, la population âgée d'Etterbeek apparaît, en moyenne, relativement plus précarisée que la population plus jeune dans la commune [7-10](#).

7-10

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Etterbeek						Région de Bruxelles-Capitale		
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	932	812	1 744	21,7	20,4	21,1	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	447	439	886	24,2	21,6	22,8	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	1 974	2 451	4 425	13,1	15,5	14,3	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	615	1 122	1 737	28,8	35,7	32,9	30,6	35,3	33,4
Total	3 968	4 824	8 792	17,0	19,3	18,2	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)

(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Sur la période 2015-2020, Etterbeek a enregistré pour les années 2016 à 2019 un excédent sur le budget ordinaire, tandis que ses recettes étaient supérieures à ses dépenses. Cependant, en 2020, en raison de la crise du Covid-19, les recettes de la commune enregistraient une baisse, tandis que les dépenses augmentaient. Par conséquent, le budget ordinaire affichait un solde négatif cette année-là. Le résultat cumulé est toutefois resté positif.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Etterbeek pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. En revanche, les dépenses d'investissement moyennes par habitant dépassaient celles de la moyenne des 19 communes confondues **8-1**.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Etterbeek	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 747	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 674	1 886
Dette en euros par habitant	1 080	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	377	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**¹⁹ représente la principale source de recettes d'Etterbeek. La part de cette source est très légèrement inférieure à celle des 19 communes réunies (36 % pour Etterbeek, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 17 % des recettes de la commune d'Etterbeek, tandis que les autres fonds et dotations représentent 19 % **8-2**. La réforme de la dotation générale en 2017 a entraîné une certaine augmentation de la dotation générale pour la commune d'Etterbeek à partir de cette année-là. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale d'Etterbeek sur la période 2015-2020 est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations d'Etterbeek rapportent un montant par habitant tout juste inférieur à celui de la Région.

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²⁰ constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Etterbeek. Leur part dans les recettes ordinaires est légèrement inférieure à celle dans les 19 communes réunies (27 % des recettes ordinaires à Etterbeek, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont inférieures à celles de l'ensemble des 19 communes, bien que le pourcentage des centimes additionnels pour le précompte immobilier corresponde à la moyenne régionale.

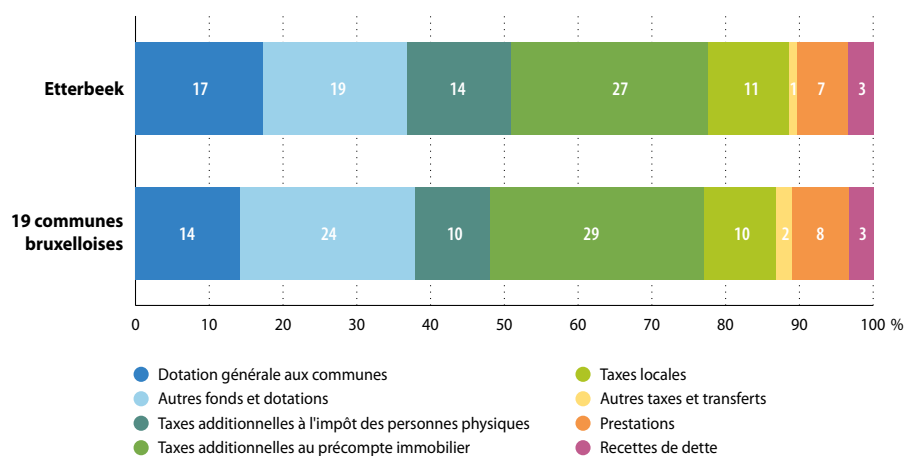
Les recettes issues des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²¹ (14 %) et les recettes des taxes communales (11 %) constituent également d'importantes sources de revenus de la commune. Leur part est supérieure à la moyenne des 19 communes. Les recettes provenant de l'impôt des personnes physiques par habitant sont relativement élevées à Etterbeek. En effet, tant le taux de l'impôt des personnes physiques que le revenu médian sont plus élevés à Etterbeek qu'au niveau régional (voir chapitre **7**, Revenus).

¹⁹ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²⁰ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

²¹ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

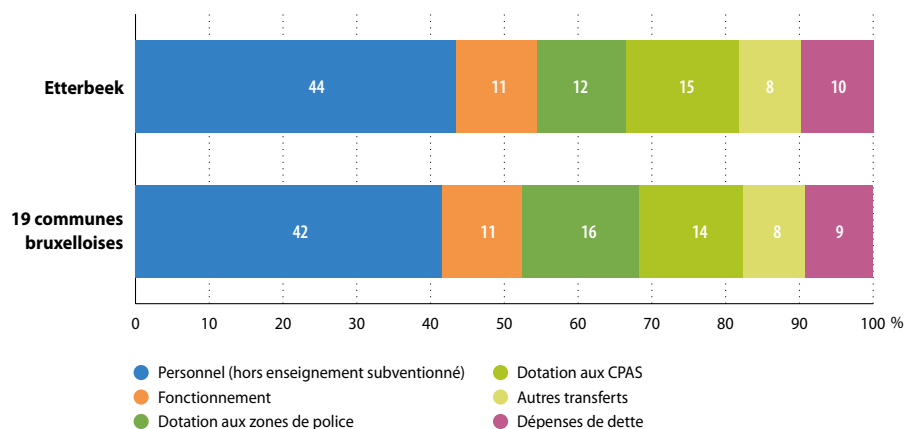
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



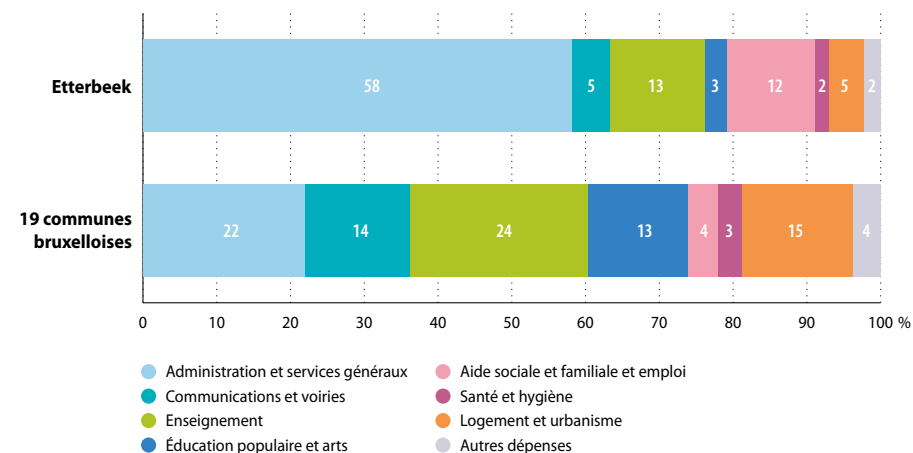
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune d'Etterbeek. Au cours de la période 2015-2020, 44 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes (8-3). En termes relatifs, la dotation au CPAS et les dépenses de dette sont très légèrement plus élevées à Etterbeek que dans les 19 communes réunies, contrairement à la dotation à la zone de police.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Cependant, on constate que le domaine de l'administration et des services généraux représente une part très importante des investissements de la commune d'Etterbeek sur la période 2015-2020 (58 % des dépenses d'investissement, contre 22 % pour les 19 communes). L'enseignement (13 %) et l'assistance sociale et familiale et l'emploi (12 %) ont également représenté une part importante des dépenses d'investissement au cours de cette période (8-4).

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 7 876 bâtiments (6 786 résidentiels et 1 090 non résidentiels) et 26 553 logements sont recensés à Etterbeek, dont 1 405 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 769 euros à Etterbeek, contre 739 euros à l'échelle régionale²². De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²³.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Maisons 2 façades et immeubles à appartements composent la quasi-totalité du bâti résidentiel de la commune. En effet, à Etterbeek, parmi les 6 786 bâtiments résidentiels, 67 % sont des maisons deux façades et 31 % des immeubles à appartements (contre respectivement 64 % et 23 % en Région bruxelloise). Les immeubles à appartement sont donc beaucoup plus représentés dans la commune. En revanche, les maisons 3 et 4 façades y sont très peu présentes (2,1 % contre 13 % dans la Région) **9-1**.

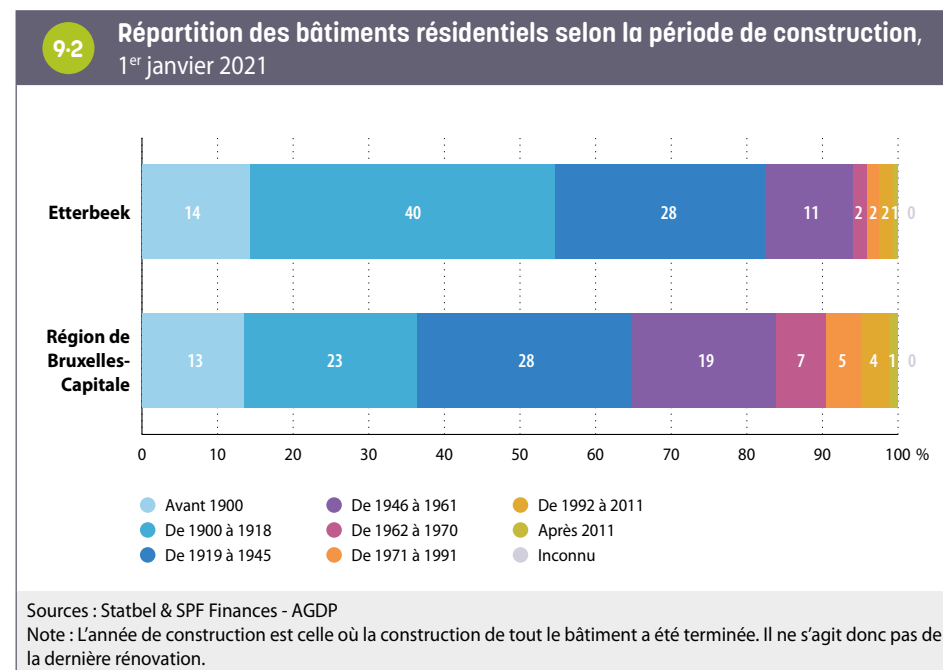
9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Etterbeek	67%	2%	0,1%	31%
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

²² SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrb-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

²³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

L'essentiel de la commune (partie nord et centrale) fait partie de la **première couronne**, ce qui implique une part importante de bâtiments anciens. Le bâti est en moyenne plus récent à l'est de la commune (**deuxième couronne**). En considérant l'ensemble du territoire communal d'Etterbeek, les bâtiments résidentiels anciens à très anciens – construits avant 1919 – sont majoritaires et constituent 54 % du parc (contre 36 % au niveau régional). Une part significative (28 % du parc) a été construite entre la fin de la première et de la Deuxième Guerre mondiale (entre 1919 et 1945) **9-2**.



Sur la base du Censur 2011, la répartition des logements par taille (approchée à partir du nombre de pièces) est relativement proche à Etterbeek et à l'échelle régionale. Les logements de petite taille et de très grande taille sont toutefois très légèrement surreprésentés à

Etterbeek : 22 % des logements comptent 1 à 3 pièces (contre 20 % à l'échelle de la Région) et 9 % comptent 9 pièces et plus (contre 7 % au niveau régional) (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparaît que plus de deux tiers (67 %) des logements à Etterbeek sont occupés par des locataires, soit une proportion plus élevée qu'à l'échelle régionale (61 %) **9-3**. Cela peut être lié aux caractéristiques de la population etterbeekoise, constituée de nombreux jeunes adultes, souvent isolés, qui habitent la commune pendant une période limitée de leur vie.

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Etterbeek compte 1 405 logements sociaux, soit 47 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus bas à Etterbeek (5 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages) **9-3**.

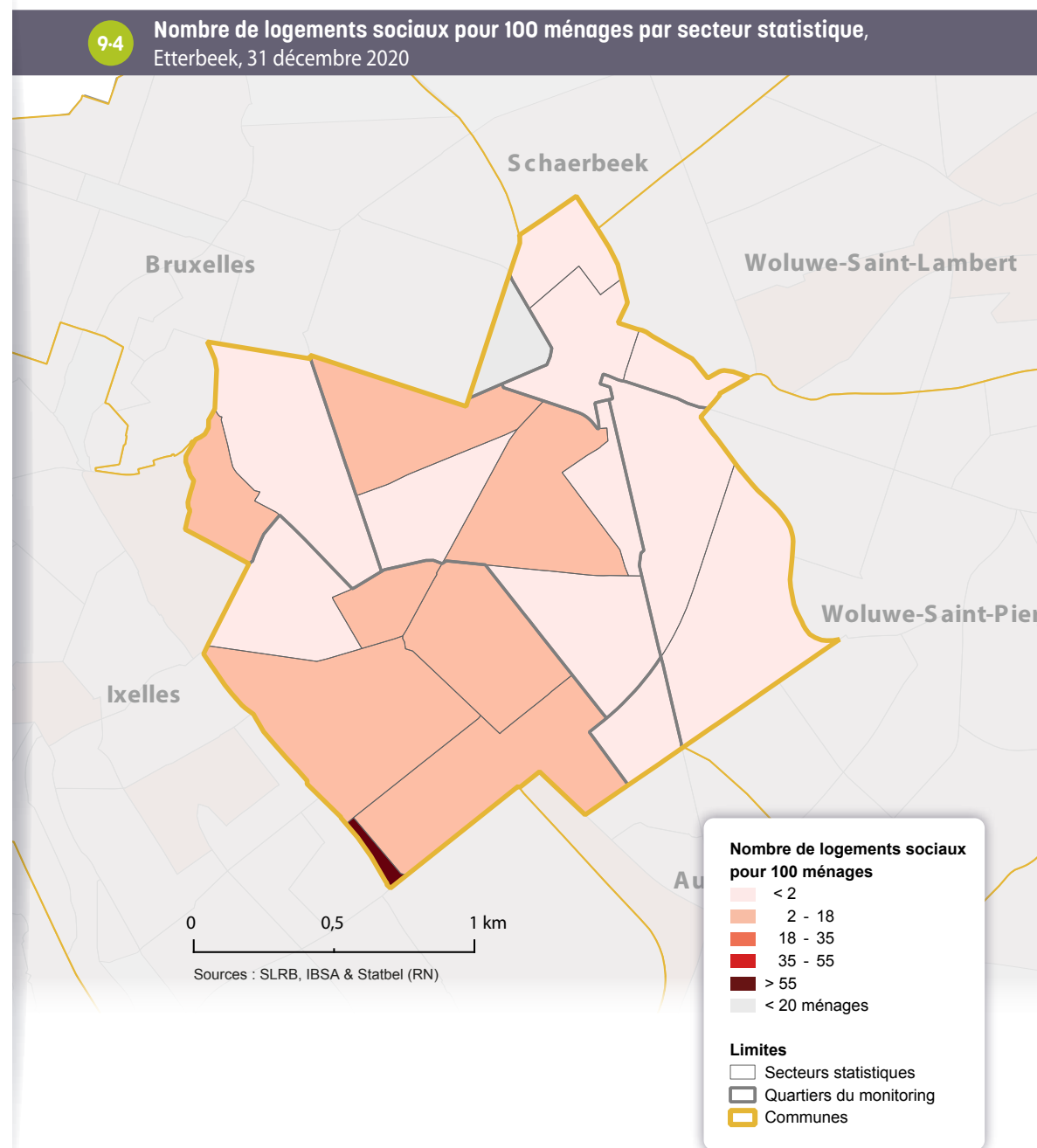
En 2022, 1 242 ménages résidant à Etterbeek (1 261 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 5 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁴.

9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020		
	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	1 405	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	5,3	7,2

Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA

Les logements sociaux sont assez bien répartis au sein du territoire communal. Seul le petit secteur Nouvelle Avenue-Sud est constitué intégralement de logements sociaux (au nombre de 160). Dans les autres secteurs qui accueillent des logements sociaux (plutôt à l'ouest et au centre de la commune), ceux-ci représentent généralement entre 10 % et 15 % des logements du secteur **9-4**.

²⁴ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁵. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 287 à Etterbeek²⁶. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Etterbeek, 202 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁷, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁸. Au total, on dénombre 92 logements acquisitifs à finalité sociale à Etterbeek²⁹ **9-5**.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Etterbeek	287	202	92
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale
Calculs : IBSA, Monitoring des logements publics à Bruxelles (Réfèrent bruxellois du logement - perspective.brussels)

25 Perspective.brussels (2021).

26 259 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019 et 28 logements du Fonds du logement au 01/01/2019.

27 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

28 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

29 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades sont respectivement de 276 500 et de 646 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶.

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté de façon très importante à Etterbeek, encore beaucoup plus qu'en général dans la Région. Les prix de vente des appartements et des maisons ont augmenté de respectivement +35 % et +36 % dans la commune, contre +18 % et +22 % dans la Région. Après Ixelles (pour les maisons) et Saint-Gilles (pour les appartements), c'est à Etterbeek que les prix ont augmenté le plus en Région bruxelloise.

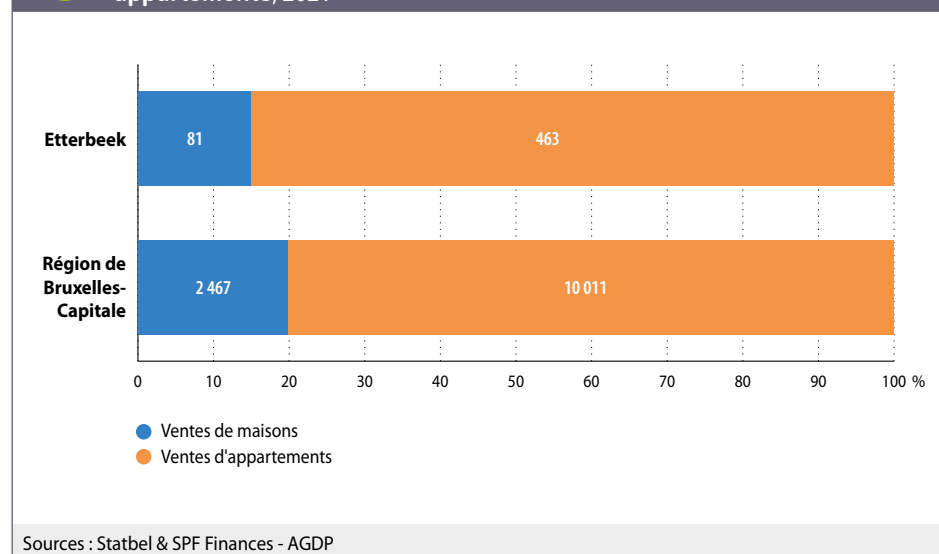
9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021

	Etterbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	476 000 €	646 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	66	81	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	204 000 €	276 500 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	383	463	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	1,85	2,05	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Etterbeek, 85 % des ventes immobilières concernent des appartements et 15 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.

9-7 Nombre total et répartition des ventes immobilières entre maisons et appartements, 2021



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Etterbeek, on dénombre 0,5 voiture par ménage. Il s'agit d'un taux de motorisation un peu inférieur à celui de la Région (0,6). Il est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage) et le moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode (0,39). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³⁰.

À Etterbeek, 60 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est supérieur à la situation régionale (52 %), 33 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 7 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	59,8	52,3
	1 voiture	%	32,8	37,7
	2 voitures ou plus	%	7,4	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,5	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	8,7	7,7

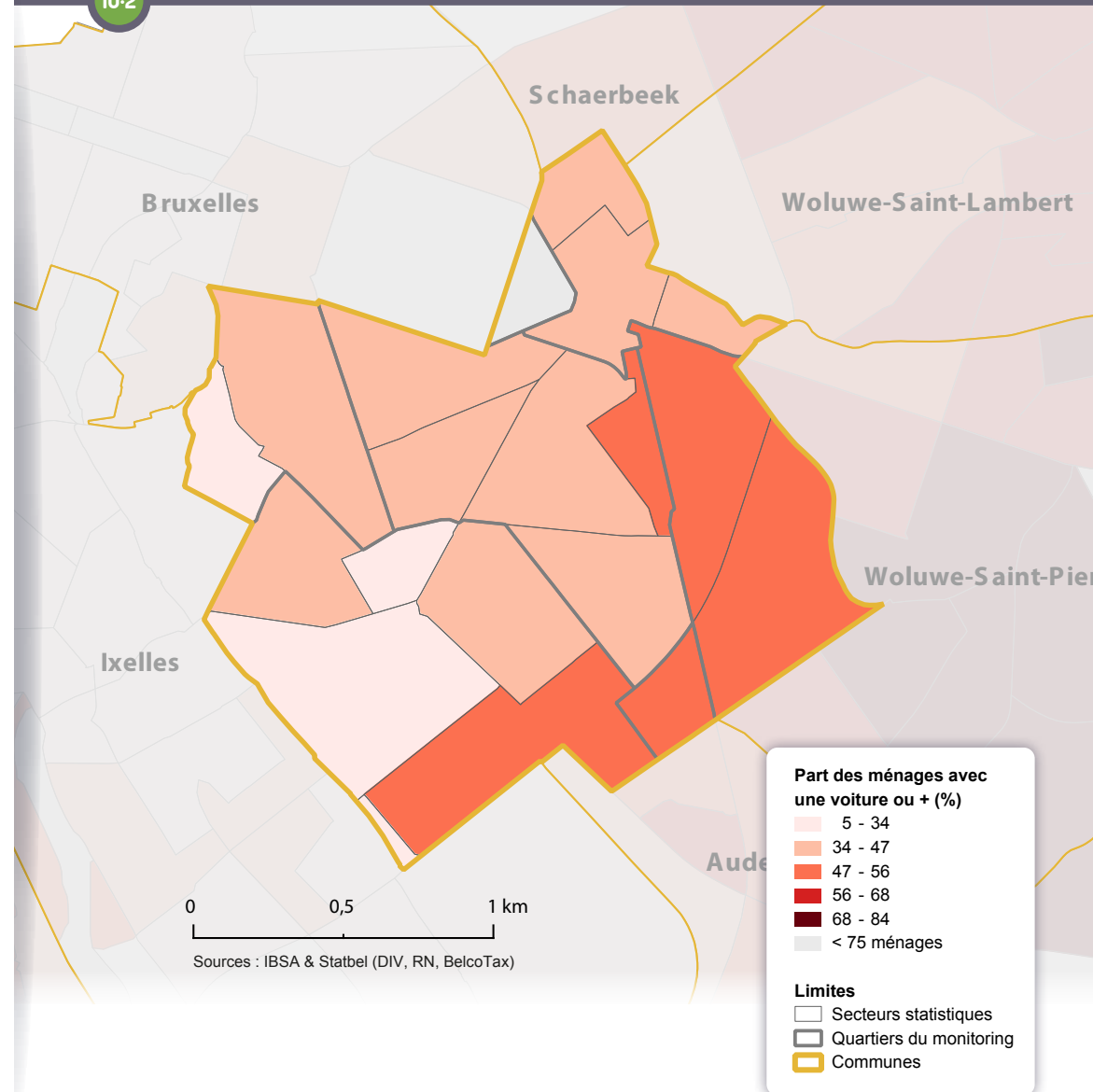
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Les taux de motorisation sont les plus bas dans les **secteurs** Saint-Antoine, La Chasse et Maelbeek. Des taux plus élevés (autour de 50 %) s'observent à l'est et au sud de la commune.

30 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Etterbeek, 2019



La part de ménages disposant d'une voiture de société à Etterbeek est légèrement supérieure à ce que l'on observe à l'échelle régionale (9 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

Ceci s'explique essentiellement par le [taux d'emploi](#) un peu plus élevé et les caractéristiques des emplois occupés par les habitants d'Etterbeek. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³¹) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de [première couronne](#), particulièrement à l'est.

Etterbeek est la deuxième commune bruxelloise la mieux équipée en termes d'offre de voitures Cambio, tout juste après Ixelles. En 2021, on y dénombre 44 emplacements, soit un emplacement pour 1 098 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région et un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 466 fois en moyenne à Etterbeek, contre 439 fois dans la Région.

		10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	44	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 098	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	20 486	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	466	439	342	441

Source : parking.brussels

31 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

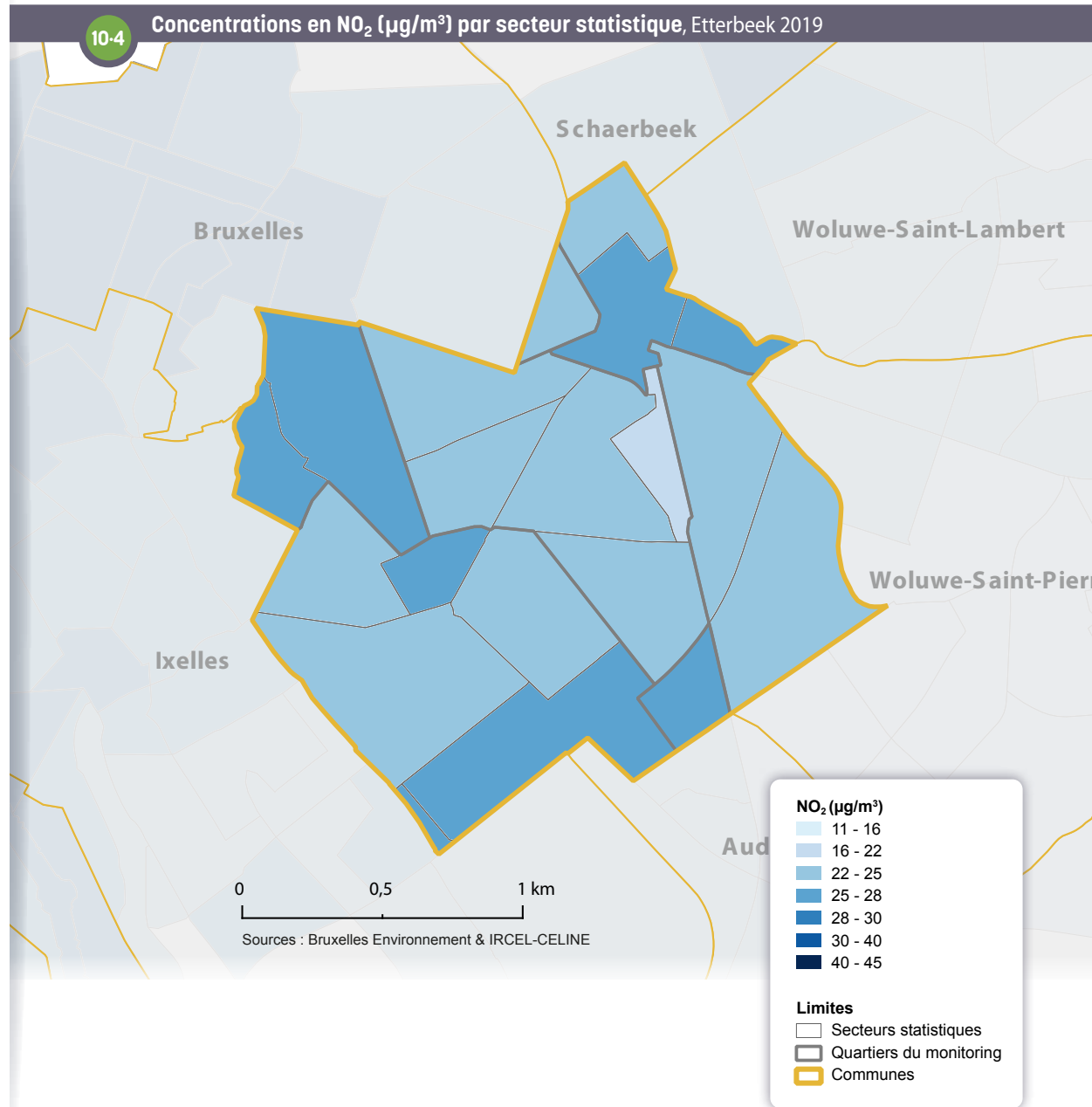
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO₂, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO₂** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m³), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m³) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO₂** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Sur le territoire d'Etterbeek en revanche, il y a relativement peu de différences entre les secteurs statistiques. Tous les secteurs indiquent des niveaux de concentrations plutôt «moyens» qui n'excèdent pas 28 µg/m³. Le niveau le plus faible est observé dans le secteur Cours Saint-Michel **10-4**.



Pollution sonore

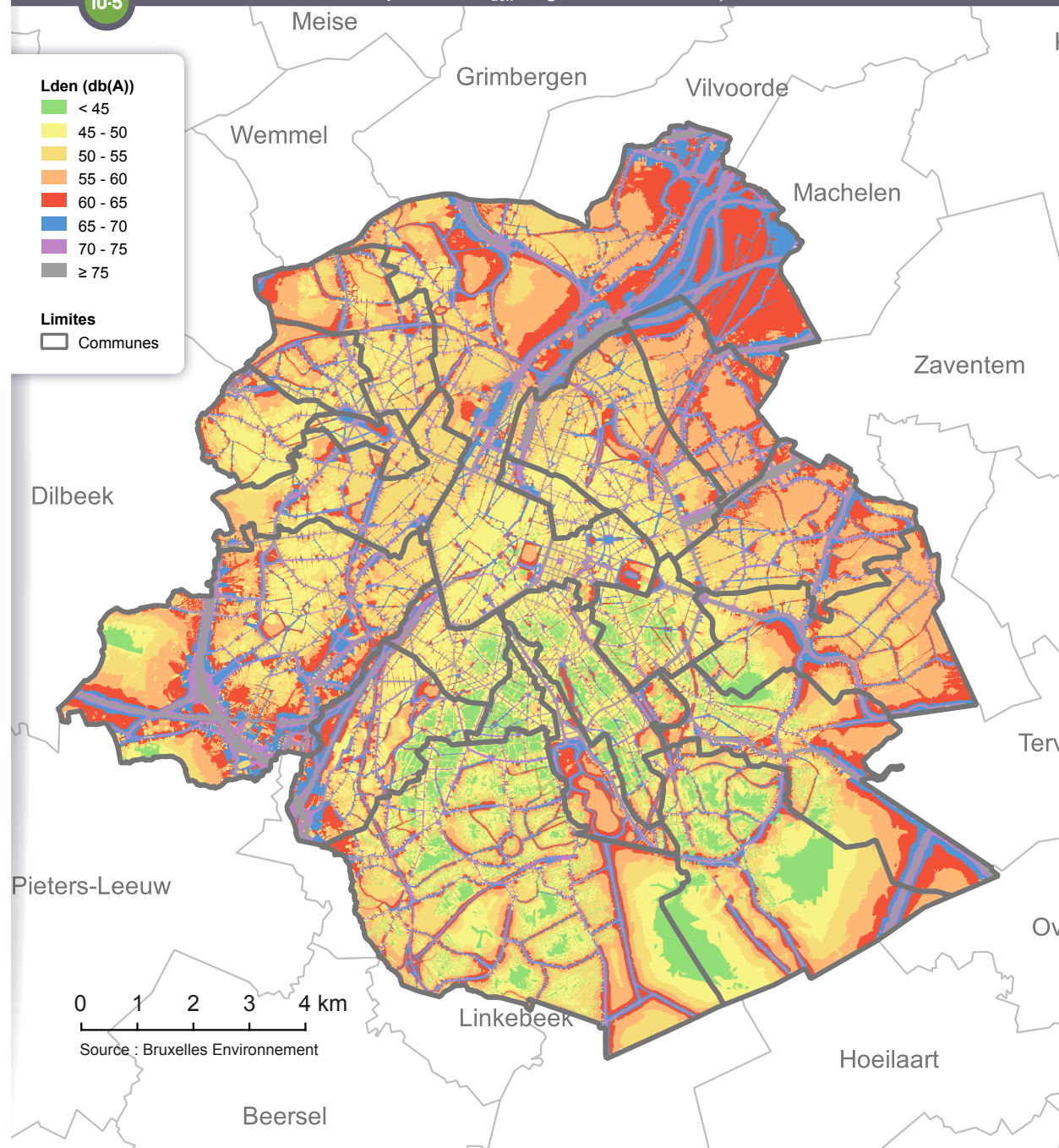
Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux *et al.*, 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

Les infrastructures routières et ferroviaires expliquent la répartition des nuisances sonores dans la commune. Les zones les plus concernées sont les zones traversées par les grands axes routiers : les boulevards de la grande ceinture (Boulevard Général Jacques, Boulevard Louis Schmidt et Boulevard Saint-Michel), l'avenue de Tervuren, et les entrées/sorties du tunnel du Cinquantenaire. Les autres zones soumises à un bruit élevé sont celles bordant les axes de chemin de fer, du côté de l'avenue Nouvelle (ligne vers Ottignies/Namur) et des rues Major Pétilion et Commandant Lothaire (ligne 26 de Schaerbeek à Hal, partie en surface de la ligne 5 du métro).

¹⁰⁻⁵ Niveaux de bruit multi-exposition - L_{den} , Région de Bruxelles-Capitale, 2016

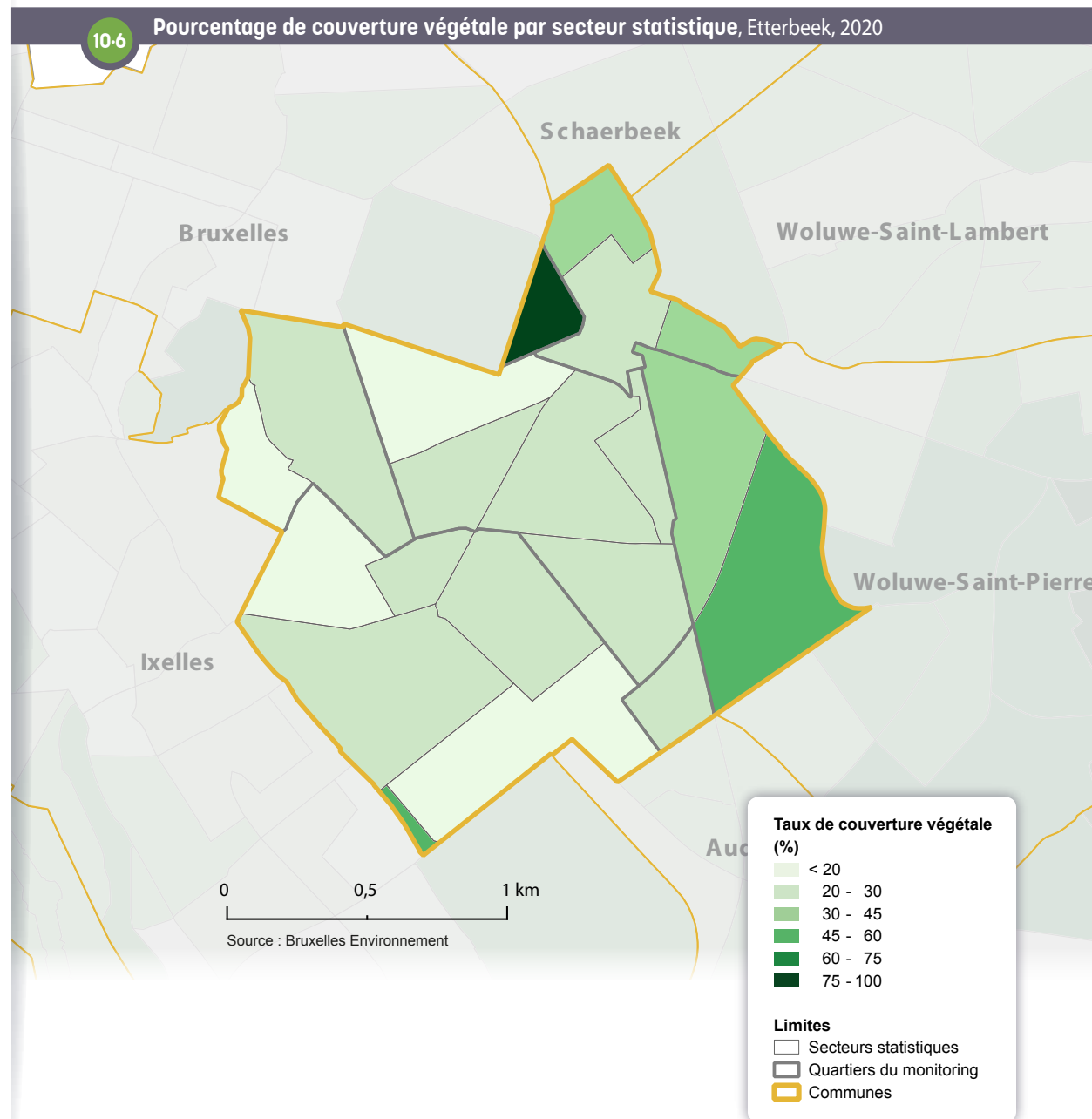


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Etterbeek apparaît comme une commune peu verte en comparaison avec la situation à l'échelle de la Région bruxelloise (qui inclut une partie de la Forêt de Soignes), avec 28 % du territoire communal sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 17 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷. Etterbeek fait partie des 3 communes de la Région avec le plus faible pourcentage de couverture végétale.

La couverture végétale est faible dans la plupart des secteurs de la commune qui couvrent l'ouest et le centre du territoire. Elle est plus élevée à l'est à la limite de Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert et au sud-est de la commune (à la limite avec Schaerbeek), avec notamment la présence du parc du Cinquantenaire ¹⁰⁻⁶.



À Etterbeek, seul 4 % du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public, contre 19 % dans la Région. Cependant, il n'y a que 12 % du territoire qui est considéré comme en carence d'espaces verts et récréatifs accessibles au public (contre 27 % dans la Région). Ceci peut s'expliquer par la faible superficie de la commune : l'essentiel du territoire est relativement proche du parc du Cinquantenaire (à cheval sur Etterbeek et la Ville de Bruxelles) et du parc Léopold (situé dans la Ville de Bruxelles, à la limite avec Etterbeek).

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	0,9	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		0,5	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		28	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		17	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,1	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		0,4	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		4	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		12	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		3	25

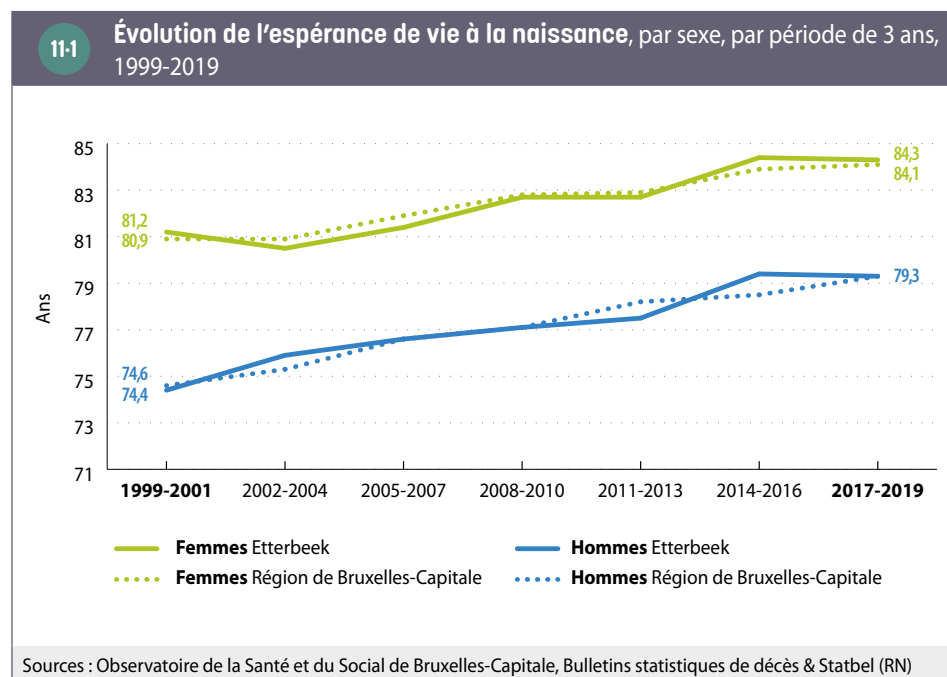
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance à Etterbeek est, tant pour les hommes que les femmes, équivalente à la situation régionale. L'espérance de vie à la naissance sur cette période est de 84,3 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes à Etterbeek, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans au niveau de la Région bruxelloise ^{11.1}. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Etterbeek qu'en Région bruxelloise.



L'espérance de vie des habitants d'une commune est généralement fortement liée à leur situation socio-économique. La précarité ou le bien-être et la santé sont étroitement liés, les conditions de vie (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et l'accès aux soins de santé ayant un impact majeur³². Les habitants d'Etterbeek ont en moyenne un profil socio-économique un peu plus élevé qu'à l'échelle régionale, mais ce n'est pas le cas des habitants plus âgés. Ce profil mixte implique que l'espérance de vie à Etterbeek est finalement équivalente à celle de la Région.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Etterbeek, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 482 pour 100 000 hommes et de 267 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ^{11.2}. Ces chiffres sont très comparables à ceux de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes, 272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a également considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Etterbeek était de 618 pour 100 000 hommes et de 341 pour 100 000 femmes, ce qui explique en partie l'augmentation de l'espérance de vie.

Le tableau ^{11.2} présente les principales causes de décès prématurés. À Etterbeek, les trois principales causes de décès chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les **cardiopathies ischémiques** et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

32 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Etterbeek	Taux de mortalité standardisé (1) Etterbeek (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Etterbeek	Taux de mortalité standardisé (1) Etterbeek (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	629	481,7	487,8	412	267,2	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	69	55,8	55,8	35	24,1	25,3
Cardiopathies ischémiques	49	42,0	43,0	17	12,3	13,0
Suicide (2)	44	24,3	16,3	19	9,4	7,6
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	33	29,9	23,5	21	13,8	14,0
Maladies cérébrovasculaires	28	23,0	20,9	17	12,2	11,4
Cancer du sein	-	-	0,3	43	26,3	24,1
Maladies hépatiques chroniques	23	16,8	16,8	10	6,5	7,6
Cancer du pancréas	14	11,6	11,4	12	8,3	7,6
Cancer du tissu lymphatique	16	11,5	12,4	< 10	-	6,9
Cancer du foie et des voies biliaires	15	12,5	9,3	< 10	-	3,4
Cancer des lèvres, de la cavité buccale, du pharynx	14	11,5	8,1	< 10	-	2,3
Pneumonie	14	11,7	8,8	< 10	-	4,3

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

• Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

• Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³³. Dans de nombreuses communes, on peut observer un schéma clair où certaines causes de décès provoquent plus ou moins de décès par rapport à la moyenne régionale. À Etterbeek, les différences sont moins marquées : de très nombreuses causes de décès se situent autour de la situation régionale.

33 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

La **mortinatalité** et la **mortalité infantile** à Etterbeek, sur la période de cinq ans de 2015 à 2019, sont bien inférieures à celles de la Région **11-3**. À Etterbeek, ces chiffres sont même les plus bas de toutes les communes bruxelloises. Ceci est cohérent avec le profil socio-économique en moyenne favorisé des adultes en âge d'avoir des enfants dans la commune.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Etterbeek (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	13	3,7	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	5	1,1	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Bulletins statistiques de naissances et de décès* (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Etterbeek/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁴, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données sont disponibles pour toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁵. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les

³⁴ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁵ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

Maladies chroniques

À Etterbeek, on estime que 4,9 % des bénéficiaires sont diabétiques, 0,8 % souffrent d'une maladie cardiaque et 6,8 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que le diabète et les maladies cardiaques sont relativement moins fréquentes à Etterbeek par rapport à la Région **11-4**. La prévalence non standardisée de ces deux maladies chroniques est également la plus faible de toutes les communes de la Région bruxelloise. Cela s'explique par le fait que la population est plutôt jeune et qu'elle présente un profil socio-économique plus favorable. Toutefois, pour la BPCO, le taux de prévalence standardisé à Etterbeek est très légèrement supérieur à celui de la Région. La BPCO a donc tendance à se manifester à un âge plus avancé, et le profil socio-économique des habitants âgés d'Etterbeek est légèrement moins favorable.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Etterbeek (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Etterbeek (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	4 900,0	6 673,5	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	790,7	1 130,4	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	6 818,0	9 835,1	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

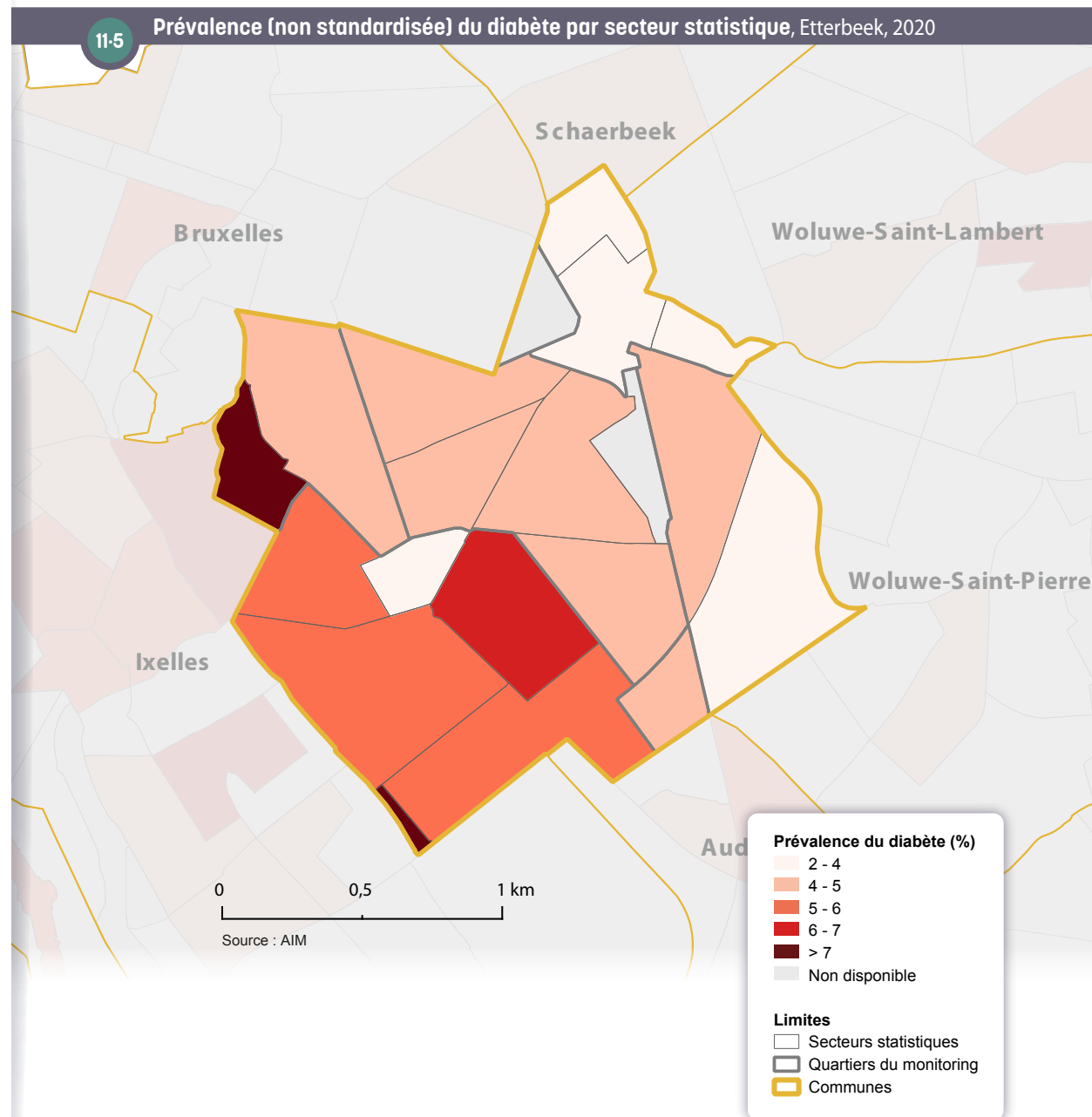
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence du diabète (non standardisé) n'est pas la même dans tous les quartiers d'Etterbeek 11-5. Dans les secteurs du sud-ouest, où la population a tendance à avoir un profil socio-économique plus bas, le diabète est plus fréquent. Dans les secteurs nord-est, la population a un profil socio-économique plus élevé et le diabète est moins fréquent. Bien qu'il existe également des différences entre les secteurs au niveau de la structure d'âge, celles-ci semblent jouer un rôle moins important dans la propagation du diabète que les facteurs socio-économiques.

Par ailleurs, 8% des bénéficiaires à Etterbeek ont le «statut affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁶. Après [standardisation pour l'âge](#), cette proportion est légèrement plus élevée à Etterbeek que dans la Région (11%). Il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par les soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁷.



36 Pour en savoir plus sur le «statut affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

37 L'obtention du «statut affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Ce sont également les cancers les plus fréquents à Etterbeek, avec de faibles différences d'incidence standardisée entre la commune et la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Etterbeek, on estime qu'ils touchent 37 hommes sur 100 000 et 36 femmes sur 100 000. Ces chiffres en feraient le quatrième cancer le plus fréquent à Etterbeek chez les hommes et les femmes, mais il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces chiffres³⁸.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Etterbeek (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Etterbeek (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	86,2	170,7	165,5
Poumons-bronches	58,9	104,3	106,6
Colorectal	52,4	97,5	86,5
Femmes			
Sein	148,4	191,4	185,2
Colorectal	45,4	62,8	58,4
Poumons-bronches	40,4	59,8	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Etterbeek, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) [Standardisation](#) directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les [ratios d'incidence standardisés](#) (SIR: Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

38 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Etterbeek, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Seuls 28 % des Etterbeekois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Bien que ce chiffre soit équivalent à celui de la Région, il reste particulièrement faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu plus de la moitié des 65 ans et plus vivant à domicile à Etterbeek ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est également proche de celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Etterbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	7,9 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	49,3 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	16,6 % (♂) - 16,0 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	46,5 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	27,6 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	51,1 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

39 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

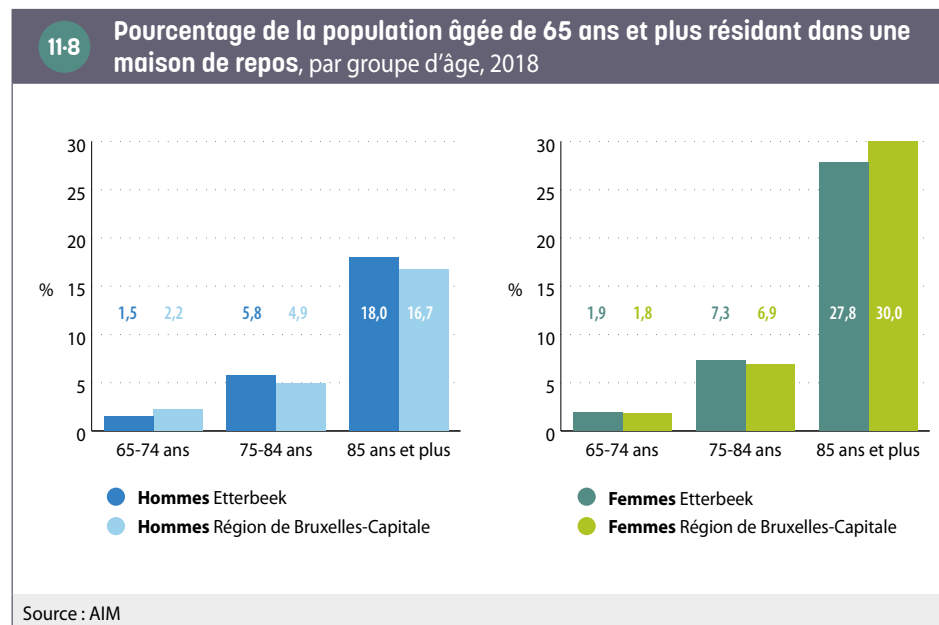
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Etterbeek compte 6 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 421 lits (dont 217 lits MRS⁴⁰ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7,9 % des habitants d'Etterbeek âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de la Région (8,9 %).

En 2018, 371 habitants d'Etterbeek âgés de 65 ans et plus (276 femmes et 95 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 7,5 % de ce groupe d'âge⁴¹. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes résidant à Etterbeek vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (9,2 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 4,9 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. Les pourcentages d'Etterbeek sont donc très proches de ceux de la Région. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents etterbeekois en MR(S) en 2018. Là encore, on constate que tous les pourcentages sont relativement proches de ceux de la Région.



Le pourcentage d'Etterbeekois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 35 % en 2018. Dans la population etterbeekoise totale âgée de 65 ans et plus, la part de BIM est également de 35 %. Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % (dans les MR(S)) et 33 % (dans la population totale de 65 ans et plus). Dans toutes les autres communes de la Région, on constate en effet une surreprésentation des BIM dans les maisons de repos, qui n'est pas observée pour Etterbeek.

40 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

41 Il s'agit en l'occurrence de personnes domiciliées à Etterbeek et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur le territoire etterbeekois. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune d'Etterbeek, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors d'Etterbeek. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.
Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.
Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.
Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019

	Taux d'incidence standardisé (1) Etterbeek (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Etterbeek	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Etterbeek
Hommes						
Prostate	170,7	[132,2 ; 209,2]	165,5	[158,7 ; 172,4]	101,3	[79,0 ; 123,7]
Poumons-bronches	104,3	[75,4 ; 133,2]	106,6	[101,2 ; 111,9]	99,5	[72,9 ; 126,0]
Colorectal	97,5	[68,6 ; 126,5]	86,5	[81,6 ; 91,3]	110,9	[79,5 ; 142,3]
Femmes						
Sein	191,4	[159,6 ; 223,1]	185,2	[179,2 ; 191,2]	103,4	[86,7 ; 120,1]
Colorectal	62,8	[43,8 ; 81,8]	58,4	[55,0 ; 61,8]	104,9	[74,3 ; 135,6]
Poumons-bronches	59,8	[41,0 ; 78,5]	50,5	[47,2 ; 53,7]	114,9	[79,3 ; 150,5]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Etterbeek*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Etterbeek

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels